



CNIM GROUPE (CNIM)

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 6 056 220 euros

Siège social : 64, rue Anatole France – 92300 Levallois Perret - France

Adresse postale et commerciale : 67, rue Anatole France – 92300 Levallois Perret - France

662 043 595 RCS Nanterre

LEI 969500CC2PIGAFVPD702

(« Société »)

Comptes consolidés au 31 décembre 2020

1 ÉTATS FINANCIERS

Les comptes sont présentés en milliers d'euros.

1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2020

1.1.1 État de la situation financière

1.1.1.1 ACTIF

(en milliers d'€)	Note	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	12	25 002	23 889
Goodwill	13	62 884	72 752
Immobilisations corporelles	14	53 364	52 180
Droits d'utilisation	26	18 616	22 382
Participations dans les entreprises mises en équivalence	15	5 331	25 491
Autres actifs financiers non courants	16	5 174	17 647
Impôts différés actifs	10	2 335	6 492
ACTIF NON COURANT		172 708	220 833
Stocks et en-cours	17	24 264	22 923
Avances et acomptes versés sur commandes		15 755	9 202
Clients et comptes rattachés	18	105 349	134 603
Produits à recevoir sur contrats	19	104 527	162 422
Créances fiscales et sociales	20	84 732	81 254
Autres actifs opérationnels courants	20	16 952	16 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie		143 101	100 546
ACTIF COURANT		494 680	527 031
Actifs destinés à la vente	3	71 946	8 574
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS		739 334	756 438

1.1.1.2 PASSIF

(en milliers d'€)	Note	31.12.2020	31.12.2019
Capital	21	6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserves		(19 083)	168 657
Résultat net		(130 922)	(200 702)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		(136 713)	(18 752)
Intérêts ne donnant pas le contrôle (Réserves)		2 769	3 555
Intérêts ne donnant pas le contrôle (Résultat)		(1 563)	(1 368)
INTÉRÊTS NE DONNANT PAS DE CONTRÔLE		1 206	2 187
Emprunts et dettes financières	22	203 352	29 165
Dettes de location non courantes	22, 26	13 264	16 142
Provisions pour engagements retraite et avantages assimilés	23	17 808	20 976
Autres provisions non courantes	24	9 542	13 255
Impôts différés passif	10	1 616	714
PASSIF NON COURANT		245 582	80 251
Passifs financiers courants	22	66 672	183 888
Dettes de location courantes	22, 26	3 843	4 539
Provisions courantes	24	118 304	97 710
Fournisseurs et comptes rattachés		150 971	156 814
Produits constatés d'avance sur contrats	19	152 574	141 295
Dettes fiscales et sociales	20	83 189	84 737
Autres passifs opérationnels courants	20	14 209	23 768
PASSIF COURANT		589 762	692 752
Passifs destinés à la vente	3	39 497	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS CONSOLIDÉS		739 334	756 438

1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'€)	Note	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires	5, 6	632 893	588 388
Production stockée		1 186	969
Subventions d'exploitation		13 959	15 275
Autres produits courants		20 141	11 938
Achats et variation de stocks		(444 154)	(382 598)
Autres achats externes		(86 296)	(99 573)
Impôts, taxes et assimilés		(8 377)	(6 533)
Charges de personnel		(183 910)	(193 795)
Dotations aux amortissements		(17 531)	(20 572)
Variation des provisions		(20 619)	(57 246)
Autres charges courantes		(8 442)	(7 117)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(101 148)	(150 864)
Autres produits (charges) non courants	8	1 719	(30 832)
RESULTAT OPERATIONNEL	5	(99 429)	(181 696)
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	192	2 219
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QP DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	5	(99 237)	(179 477)
Coût de l'endettement financier net	9	(7 527)	(2 091)
Résultat de change	9	(18 727)	(4 127)
Autres produits (charges) financiers	9	(1 712)	129
RESULTAT FINANCIER	9	(27 966)	(6 089)
RESULTAT AVANT IMPOT		(127 203)	(185 566)
Charge d'impôt sur le résultat	10	(5 283)	(16 503)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(132 486)	(202 069)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(132 486)	(202 069)
dont attribuable :			
. aux actionnaires de la société mère		(130 922)	(200 702)
. aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(1 563)	(1 368)
Résultat net par action (en €)			
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires de la société mère	11	(46,35)	(71,00)
Résultat dilué par action attribuable aux actionnaires de la société mère	11	(46,35)	(71,00)
Résultat net par action des activités poursuivies		(46,90)	(71,48)

1.1.3 État du résultat global

(en milliers d'€)	Note	31.12.2020	31.12.2019
RÉSULTAT NET DE LA PERIODE		(132 486)	(202 069)
Écarts actuariels sur engagements de retraite, brut	23	596	(3 072)
Impôt sur les éléments non recyclables		1 448	(310)
Éléments non recyclables		2 044	(3 382)
Écarts de conversion		2 572	1 543
Gains (pertes) nets sur instruments de couverture, brut		12 724	(1 297)
Impôt sur les éléments recyclables		(3 938)	(145)
QP des éléments recyclables des entreprises mises en équivalence, net	15	(661)	(1 837)
Éléments recyclables		10 696	(1 737)
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		12 740	(5 119)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		(119 746)	(207 188)
dont attribuable :			
. aux actionnaires de la société mère		(117 955)	(204 987)
. aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(1 791)	(2 201)

1.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'€)							Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux intérêts ne donnant pas le contrôle	TOTAL CAPITAUX PROPRES
	Capital	Primes	Réserve engagement retraite	Réserve couverture	Écart de conversion	Autres réserves			
31.12.2018 publié	6 056	7 237	(9 352)	(1 038)	(10 352)	193 746	186 298	3 770	190 069
Impacts IFRS 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-
01.01.2019	6 056	7 237	(9 352)	(1 038)	(10 352)	193 746	186 298	3 770	190 069
Résultat net de la période						(200 702)	(200 702)	(1 368)	(202 069)
Autres éléments du résultat global			(3 383)	(2 455)	1 553	-	(4 285)	(834)	(5 119)
Résultat global de la période	-	-	(3 383)	(2 455)	1 553	(200 702)	(204 987)	(2 201)	(207 188)
Distribution de dividendes						(0)	(0)	(0)	(0)
Variations de périmètre ⁽¹⁾						-	-	619	619
Opérations sur actions propres						(145)	(145)	-	(145)
Autres ⁽²⁾	(0)	-	6 654	-	-	(6 572)	82	(1)	81
31.12.2019 publié	6 056	7 237	(6 081)	(3 493)	(8 799)	(13 673)	(18 752)	2 187	(16 565)

(1) En 2019, variation du périmètre concernant Cnim Martin Private Limited (partenariat avec Martin GmbH)

(2) En 2019, reclassement en Autres réserves pour 6 654 milliers d'euros suite à la liquidation du régime de complément de retraite à prestations définies.

(en milliers d'€)							Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux intérêts ne donnant pas le contrôle	TOTAL CAPITAUX PROPRES
	Capital	Primes	Réserve engagement retraite	Réserve couverture	Écart de conversion ⁽²⁾	Autres réserves			
31.12.2019 publié	6 056	7 237	(6 081)	(3 493)	(8 799)	(13 673)	(18 752)	2 187	(16 565)
Résultat net de la période						(130 922)	(130 922)	(1 563)	(132 486)
Autres éléments du résultat global			2 040	8 418	2 510	-	12 967	(228)	12 740
Résultat global de la période	-	-	2 040	8 418	2 510	(130 922)	(117 955)	(1 791)	(119 746)
Distribution de dividendes						0	0	(0)	0
Variations de périmètre ⁽¹⁾						-	-	822	822
Opérations sur actions propres						(10)	(10)	-	(10)
Autres	0	(0)	-	-	-	5	5	(12)	(8)
31.12.2020	6 056	7 237	(4 041)	4 925	(6 289)	(144 601)	(136 713)	1 206	(135 507)

(1) En 2020, variation du périmètre concernant Cnim Martin Private Limited (partenariat avec Martin GmbH)

(2) Dont (5,6) millions relatifs aux groupes d'actifs destinés à la vente (voir Note 3)

1.1.5 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'€)	Note	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net de la période		(132 486)	(202 069)
Résultat net des activités poursuivies		(132 486)	(202 069)
Elimination de la QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	(192)	(2 219)
Elimination des amortissements et provisions		50 936	92 721
Elimination des plus ou moins values de cession		(28 386)	(373)
Elimination des produits de dividendes		(2)	(78)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		(110 130)	(112 018)
Elimination de la charge d'impôt	10	5 283	16 503
Elimination du coût de l'endettement financier net	9	7 527	2 091
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		(97 321)	(93 424)
Total Incidence de la variation du BFR lié à l'activité		72 015	4 446
Impôts payés (incluant la C.V.A.E)		(5 404)	(711)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)		(30 710)	(89 689)
Acquisitions (cessions) d'entreprises /activités, nettes de la trésorerie acquise		4 773	(2 192)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(22 540)	(22 988)
Acquisition d'actifs financiers		(395)	(1 617)
Cessions actifs financiers		292	15
Variation des avances et prêts consentis		9 219	(759)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		44 006	743
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et des sociétés non consolidées		205	685
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)		35 560	(26 114)
Dividendes versés par la société mère		0	(0)
Dividendes payés aux minoritaires		(0)	(0)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		769	362
Emissions d'emprunts	22	99 643	112 957
Remboursements d'emprunts	22	(43 169)	(13 446)
Intérêts financiers versés		(7 529)	(2 106)
Autres opérations de financement	22	(2 586)	28 259
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)		47 128	126 026
Incidence de la variation des taux de change (D)		652	200
Reclassement en Actifs / Passifs destinés à la vente (E)	3	(10 094)	-
VARIATION DE TRÉSORERIE A+B+C+D+E		42 536	10 424

Trésorerie d'ouverture		94 859	84 435
Equivalent de trésorerie		55	10 061
Trésorerie		143 047	90 485
Trésorerie brute		143 101	100 546
Concours bancaires courants	22	(5 707)	(5 687)
Trésorerie de clôture		137 395	94 859
dont trésorerie des activités poursuivies		137 395	94 859
VARIATION DE TRÉSORERIE		42 536	10 424

1.1.6 Note annexes aux comptes consolidés

Le 18 mai 2021, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe CNIM pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 25 juin 2021.

CNIM Groupe SA (société mère) est une société anonyme cotée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 662 043 595 et dont le siège social est domicilié au 64, rue Anatole France à Levallois-Perret (92) depuis le 15 mars 2021.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et sous-totaux figurant dans les tableaux.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

NOTE 1	BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
NOTE 2	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE LA PERIODE	21
NOTE 3	ACTIFS DESTINES A LA VENTE.....	27
NOTE 4	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	28
NOTE 5	INFORMATIONS SECTORIELLES	30
NOTE 6	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES ET CARNET DE COMMANDES	31
NOTE 7	RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	32
NOTE 8	AUTRES PRODUITS (CHARGES) NON COURANTS	32
NOTE 9	RESULTAT FINANCIER	33
NOTE 10	IMPOTS	34
NOTE 11	RESULTAT PAR ACTION	35
NOTE 12	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
NOTE 13	GOODWILL	36
NOTE 14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	38
NOTE 15	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	39
NOTE 16	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	40
NOTE 17	STOCKS.....	41
NOTE 18	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	42
NOTE 19	ACTIFS ET PASSIFS RATTACHES AUX CONTRATS	42
NOTE 20	AUTRES ACTIFS ET PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS	43
NOTE 21	CAPITAUX PROPRES.....	43
NOTE 22	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	44
NOTE 23	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES.....	46
NOTE 24	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	49
NOTE 25	INSTRUMENTS FINANCIERS	49

NOTE 26	CONTRATS DE LOCATION.....	51
NOTE 27	ENGAGEMENTS HORS BILAN	52
NOTE 28	PASSIFS EVENTUELS.....	52
NOTE 29	PARTIES LIEES	52
NOTE 30	EXPOSITION AUX RISQUES.....	53
NOTE 31	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	56
NOTE 32	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	56

NOTE 1 Bases de préparation des états financiers consolidés, principes et méthodes comptables

A. Normes applicables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 de CNIM, sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2020.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2020 et présentées dans le paragraphe a) ci-après.

a. Nouveaux textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020

Les textes suivants, d'application obligatoire au 1er janvier 2020 n'ont pas d'effet sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme « significatif ».

Le Groupe n'est par ailleurs pas concerné par l'application de l'amendement de la norme IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 », adopté par l'Union européenne le 9 octobre 2020 et d'application obligatoire à compter du 1^{er} juin 2020.

b. Nouveaux textes IFRS adoptés par l'Union européenne non encore d'application obligatoire

Il n'existe pas de texte IFRS adopté par l'Union européenne non encore d'application obligatoire à la date de clôture.

c. Textes non encore adoptés par l'Union européenne

Les textes suivants ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à IFRS 3 : « Référence au cadre conceptuel » ;
- Amendements à IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » ;
- Amendements à IAS 16 « Produits générés avant l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 : « Contrats déficitaires » ;
- Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018- 2020.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés quant à l'application de ces textes.

B. Continuité d'exploitation

La Direction du Groupe a préparé et arrêté les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une hypothèse de continuité d'exploitation qui s'étale sur une durée minimale de douze mois à compter de la date de clôture des comptes.

Au 31 décembre 2020, sous l'effet des pertes importantes constatées sur les deux derniers exercices, le Groupe affiche un niveau de capitaux propres négatifs à – 136,7 millions d'euros pour un endettement net (défini par le montant des passifs financiers net de la trésorerie active) de 144 millions d'euros.

Dans ce cadre, la Direction du Groupe a fondé son hypothèse de continuité d'exploitation sur les éléments suivants :

- La signature du protocole de conciliation par l'ensemble des parties prenantes le 21 mai 2021 confirmant leur accord sur les mesures décrites dans la Note 2 « Evénements importants de la période »,
- Le soutien de l'Etat confirmé par la mise en place effective d'un prêt relais de 40 millions d'euros de 6 mois couvrant le délai nécessaire à l'homologation effective du protocole,
- La réalisation de trois cessions en cours : (i) activité O&M, (ii) participations non consolidées détenues par CNIM Groupe dans les sociétés Picardie Biomasse Energie, Kogeban, CBEM, (iii) activité Bertin IT,
- Les projections de liquidités sur 2021 qui font état d'un niveau de liquidités suffisant au regard des engagements actuels du Groupe et de ses perspectives commerciales.

Les projections de liquidités résultent notamment d'une analyse par contrat du jalonnement de termes de paiements clés (clients et fournisseurs) sur les contrats en exécution et d'hypothèses de nouvelles commandes. Le positionnement de ces flux de trésorerie dans le temps a été réalisé sur la base de la meilleure estimation du Management mais comporte un risque inhérent de non réalisation d'un flux d'encaissement à une date donnée ou de sous-estimation de flux de décaissements.

La mise en œuvre du protocole, qui doit permettre de sécuriser les ressources financières et reconstituer les capitaux propres à moyen terme pour favoriser la capacité de CNIM à signer de nouveaux contrats d'envergure, reste sujette à des incertitudes significatives liées à la réalisation de certains événements qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe :

- l'homologation du protocole de conciliation par le Tribunal de Commerce ;
- l'obtention par l'État de l'autorisation de la Commission Européenne pour la mise à disposition du prêt participatif de 40 millions d'euros dans le cadre de la réglementation relative aux aides d'État ;
- l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales préalables et/ou tous les agréments nécessaires à la mise en œuvre du protocole de conciliation (y compris l'approbation du prospectus par l'AMF) ;
- l'absence de décision de l'AMF exigeant la mise en œuvre d'une offre publique de retrait ;
- le maintien des lignes de cautions bancaires qui suppose notamment que les créanciers finalisent un accord portant sur la répartition détaillée de leurs engagements et que CNIM confirme, d'ici au 1^{er} décembre 2021, la signature de deux marchés EPC majeurs ;
- l'absence de cas de défaut croisé résultant d'une action ou d'une défaillance de la société mère (Soluni)

Le protocole est par ailleurs soumis aux autres conditions suspensives

- le vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ;
- la satisfaction des conditions usuelles pour permettre la réalisation de la prise de participation de Martin GmbH au capital de LAB ; et
- la finalisation de l'ensemble de la documentation d'exécution, dans une forme agréée par l'ensemble des parties concernées.

Il résulte de cette situation une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Si le protocole n'était pas mis en œuvre ou si les projections de liquidité n'étaient pas tenues, le Groupe pourrait alors ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables IFRS dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

La direction n'a pas retenu cette hypothèse compte tenu de l'avancement des échanges avec les créanciers, de son analyse du risque de non réalisation des événements précités et des perspectives commerciales.

C. Principes comptables et méthodes d'évaluation

a. Règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

Les partenariats (co-entreprises ou activités conjointes) sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20 % et 50 %.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

L'entrée (la sortie) d'une entité dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise (perte) de contrôle.

Les transactions avec les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle), sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

b. Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R.

À la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle de l'entreprise acquise, le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser le regroupement d'entreprises.

Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le coût du regroupement correspond à la somme de :

- la juste valeur des contreparties transférées par l'acquéreur ;
- la fraction d'intérêts non acquise, évaluée soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, soit sur la base de sa juste valeur à la date d'acquisition (option disponible au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises) ; et
- la juste valeur des participations antérieurement détenues.

Les ajustements de prix éventuels sont valorisés à leur juste valeur même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus et les services reçus.

L'écart d'acquisition (goodwill) résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du coût du regroupement ; et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts détenue par le Groupe antérieurement à la prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition (y compris les ajustements de prix) et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

c. Méthodes de conversion des états financiers dans une monnaie autre que l'euro

Les états financiers du Groupe sont établis en Euro, qui est la devise de fonctionnement et de présentation de la société-mère.

Les comptes des filiales dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de chaque période ("cours de change de clôture") ;
- les éléments de compte de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

d. Conversion des transactions libellées en devises étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la devise de fonctionnement sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise de fonctionnement sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

Des modalités de comptabilisation spécifiques s'appliquent en cas d'opérations de couvertures (y compris couvertures naturelles) éligibles à une comptabilité de couverture, dont les principes sont décrits en paragraphe s) ci-après.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti correspondant au coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés au coût de cette immobilisation.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, sur le mode linéaire, sous déduction d'une valeur résiduelle de 10 % s'agissant des Bâtiments.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durées (en années)
Bâtiments et voiries	20 - 30
Agencements, gros matériels et outillages	10
Petits matériels et outillages, mobiliers et autres	2 - 10

Un test de dépréciation est effectué dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Il est généralement basé sur l'estimation de la valeur vénale de l'actif ou de sa valeur recouvrable, déterminée selon des modalités similaires à celles décrites pour les tests annuels de perte de valeur effectués sur les goodwill.

f. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés au coût de cette immobilisation.

Le montant comptabilisé à l'origine est ensuite diminué des cumuls des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an. Il est généralement basé sur l'estimation de la valeur vénale de l'actif ou de sa valeur recouvrable, déterminée selon des modalités similaires à celles décrites pour les tests annuels de perte de valeur effectués sur les goodwill.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leurs durées d'utilité respectives.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durées (en années)
Concessions, brevets et licences	5 - 10
Logiciels informatiques	3 - 5
Frais de développement	5

S'agissant des concessions, brevets et licences, les durées d'utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir des facteurs juridiques.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement :

- non dissociables des contrats ne sont pas immobilisés et sont inclus dans les coûts des contrats ;
- dans le cas contraire, sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux six critères d'activation prévus par la norme IAS 38, dont celui relatif à la rentabilité future de chaque projet concerné.

g. Tests de perte de valeur des goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les goodwill sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

La définition des UGT constitue un jugement de la direction reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, de critères d'homogénéité en termes de réalisation et de niveau de pouvoir opérationnel.

L'affectation des UGT par Secteur est la suivante :

- le Secteur Environnement & Énergie comporte quatre UGT : « Environnement-construction », « Environnement-Exploitation », « CNIM Babcock Services » et « Solaire » ;
- le Secteur Innovation & Systèmes comporte trois UGT : « Division Systèmes Industriels », « Bertin Systèmes & Conseils » et « Bertin IT ».

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle un goodwill est affecté à sa valeur nette comptable. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe estime en premier lieu la valeur d'utilité de chaque UGT selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sa juste valeur.

Selon cette méthode :

- les flux de trésorerie d'exploitation attendus correspondent à des flux prévisionnels sur l'année en cours et les deux années suivantes, et à la projection de flux normatifs la quatrième et la cinquième année ; ils sont calculés après prise en compte d'un impôt normatif sur le résultat d'exploitation ;
- le taux d'actualisation appliqué reflète le coût moyen pondéré du capital par UGT, prenant en compte un taux sans risque, une prime de risque "marché", et une prime liée à la taille du Groupe et à la faible liquidité de ses titres ;
- ce taux d'actualisation est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt, ce qui conduit à un résultat identique à celui qui serait obtenu en appliquant, comme requis par la norme IAS 36, un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie d'exploitation avant impôt ;
- la valeur d'utilité est l'addition de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exploitation et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu en contrepartie d'une réduction de la valeur du goodwill, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Toute dépréciation de goodwill comptabilisée est définitive.

h. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers comprennent notamment les titres de sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations non consolidées, les prêts, les dépôts et cautionnements ainsi que les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières.

Les principes de classification et d'évaluation des actifs financiers sont définis par la norme IFRS 9.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur le modèle de gestion économique de ces actifs suivi par le Groupe et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les instruments de dette dont les flux de trésorerie correspondent uniquement aux remboursements du principal et versements des intérêts et qui sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, sont mesurés au coût amorti. C'est généralement le cas des créances, prêts, dépôts et cautionnements.

Les instruments de dette dont les flux de trésorerie correspondent uniquement aux remboursements du principal et versements des intérêts mais qui sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder

l'actif, sont mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2020, le Groupe ne reporte pas d'instrument financier de cette catégorie.

Les instruments de dette qui ne répondent pas aux caractéristiques contractuelles ci-dessus ou aux modalités de gestion ci-dessus, sont mesurés à la juste valeur par résultat. C'est notamment le cas des instruments dérivés.

La dépréciation des instruments de dette est évaluée selon une approche qui repose sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps.

Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat. C'est généralement le cas des titres de participations non consolidés. Dans des cas spécifiques, investissement par investissement et sur option irrévocable à l'origine, les instruments de capitaux propres peuvent être mesurés à la juste valeur par autres éléments du résultat global, sans recyclage ultérieur en résultat, même en cas de cession. Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat. Au 31 décembre 2020, le Groupe ne reporte pas d'instrument financier de cette catégorie.

La juste valeur des instruments de capitaux propres est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

i. Stocks et encours de production

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers.

Le coût de revient des encours de production et stocks de produits finis est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant les effets potentiels d'une sous activité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé diminué des coûts à encourir jusqu'à la réalisation de la vente.

j. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant des contrats commerciaux signés avec les clients.

Pour chaque contrat, le chiffre d'affaires de la période correspond à la différence entre le chiffre d'affaires cumulé reconnu à la clôture depuis le début du contrat et le chiffre d'affaires cumulé reconnu à la clôture précédente.

La marge de la période est dégagée par différence entre le chiffre d'affaires de la période et les coûts encourus de la période.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe sont définis conformément à la norme IFRS 15 comme suit :

Segmentation des contrats en obligations de prestations

Certains contrats prévoient la fourniture au client de biens et services distincts (par exemple lorsqu'ils combinent construction d'actif(s), exploitation et/ou maintenance). Dans ces situations, le contrat doit être segmenté en plusieurs affaires comptables (dites obligations de prestations), avec des taux de marge différenciés et des rythmes de reconnaissance du chiffre d'affaires propres. Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services sous-jacents, afin de refléter la part du prix à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de ces biens ou services.

Evaluation du prix du contrat

Le prix de vente ne tient compte des éléments variables que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une annulation significative du chiffre d'affaires déjà reconnu. Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement ou à un instant donné

Le chiffre d'affaires de chaque obligation de prestation identifiée au contrat est reconnu lorsque cette obligation est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis.

Le chiffre d'affaires des contrats de conception et de livraisons de biens complexes est généralement reconnu à l'avancement dans la mesure où le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le Groupe pouvant démontrer que :

- le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et ;
- le Groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement du prix des travaux réalisés à date en cas de résiliation du contrat pour convenance du client.

Le chiffre d'affaires des contrats de services est généralement reconnu à l'avancement, le Groupe pouvant démontrer que le client bénéficie des services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par le Groupe.

Le chiffre d'affaires des contrats de biens qui ont un usage alternatif ou pour lesquels le Groupe n'a pas de droit exécutoire à être payé en cas d'arrêt du contrat pour convenance, est reconnu lorsque le bien est livré au client.

L'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre d'obligations de prestation non encore exécutées ou partiellement exécutées à la date de clôture.

k. Actifs et passifs de contrats

Pour un contrat donné, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre des obligations de prestation remplis du contrat, diminué des avances et acomptes reçus sur commandes et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, est présenté au bilan au sein de la rubrique « produits à recevoir sur contrats », ou « produits constatés d'avance sur contrats » si le solde est créditeur.

Les éventuelles provisions pour contrats onéreux, dites pertes à terminaison, sont exclues de ces soldes et présentées au sein des provisions pour risques et charges.

l. Coûts de contrats

Les coûts marginaux d'obtention et les coûts d'exécution encourus et rattachés aux obligations de prestation non remplies et aux contrats clients spécifiques prévus sont immobilisés et comptabilisés dans la rubrique « Stocks et en-cours ».

m. Subventions publiques

Le Groupe bénéficie d'aides au financement de ses efforts de recherche et de développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est comptabilisé en subvention d'exploitation. La reconnaissance en produit du crédit d'impôt recherche reçu sur la période peut être partiellement différée sur les périodes ultérieures dans le cas de dépenses de développement immobilisées éligibles au crédit d'impôt recherche.

n. Créances et dettes opérationnelles courantes

Les créances opérationnelles courantes comprennent notamment les créances clients, les produits à recevoir sur contrats, les créances fiscales et sociales, les charges constatées d'avances ainsi que les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations commerciales.

Les dettes opérationnelles courantes comprennent notamment les dettes fournisseurs, les produits constatés d'avance sur contrats, les dettes fiscales et sociales, les produits constatés d'avances ainsi que les instruments dérivés passifs relatifs à des opérations commerciales.

Les principes de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers sont définis conformément à la norme IFRS 9.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur le modèle de gestion économique de ces actifs suivi par le Groupe et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments (voir h) supra)

A l'exception des instruments dérivés, les créances et dettes opérationnelles courantes sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale, puis évaluées au coût amorti.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur par résultat.

La dépréciation des créances opérationnelles courantes est évaluée selon une approche qui repose sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps.

o. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément aux critères de la norme IAS 7, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

- les disponibilités bancaires (comptes bancaires, fonds de caisse etc.) ;
- les placements de maturité inférieure à trois mois lors de l'acquisition détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et qui sont soumis à un risque de variation de valeur négligeable, comprenant notamment les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia (ou du €STR) capitalisé.

p. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les obligations sont comptabilisées en provisions si elles répondent aux critères suivants :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite à l'égard d'un tiers du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- la sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les provisions comprennent principalement :

- les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de la meilleure estimation du risque de sortie de ressources encouru ;
- les provisions pour garanties données aux clients, évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature ;
- les provisions pour pertes à terminaison ;
- les provisions pour charges restant à engager sur affaires livrées ;
- les provisions au titre des régimes à prestations définies.

Tant qu'un contrat demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison. À la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts en provisions pour charges sur affaires livrées ou en dettes opérationnelles selon les critères d'IAS 37.

Les provisions pour pertes à terminaison, garantie et charges sur affaires livrées sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

q. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule la charge d'impôt courante conformément aux législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les partenariats du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires déductibles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux et les crédits d'impôt reportables sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en application de la méthode du report variable.

Les actifs d'impôt différé identifiés ne sont comptabilisés que dans la mesure où le Groupe juge probable que les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôt reportables pourront être imputés sur des bénéfices futurs imposables. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe tient compte :

- des historiques des résultats fiscaux ;
- des prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

Le Groupe considère que la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répond à la définition donnée par la norme IAS 12 d'un impôt sur les résultats. En conséquence, la charge de CVAE est présentée sur la ligne « Charge d'impôt sur le résultat », y compris l'incidence des impôts différés actifs et passifs y afférents.

r. Engagements de retraite et avantages assimilés

Selon les législations locales et pratiques adoptées par chaque filiale, le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, préretraites et indemnités de départ en retraite ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants : chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur espérance de vie estimée, les taux d'actualisation et de rendement des actifs de couverture.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements, qualifiés d'actifs de régime, sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables conformément à la norme révisée IAS 19.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés en résultat opérationnel.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies de type sécurité sociale, le Groupe paie des cotisations qui sont enregistrées en charges opérationnelles. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les écarts actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité dans le compte de résultat.

s. Instruments dérivés et traitement de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions futures hautement probables par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux, dès lors que l'exposition de la Société au risque de variation de taux est considérée significative.

Dans les deux cas, il s'agit de couvertures de flux futurs permettant de se prémunir contre les variations de flux de trésorerie qui pourraient affecter le résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures en contrepartie du résultat.

Dès lors que les instruments financiers dérivés contractés sont éligibles à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en autres éléments du résultat global recyclables pour la partie efficace, la partie inefficace étant comptabilisée en résultat financier. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

Pour un contrat, une couverture économique contre le risque de change peut dans certains cas être obtenue par compensation des flux d'encaissements et de décaissements libellés dans une même devise étrangère (couverture dite

naturelle). Dans ce cas, la trésorerie et les autres actifs monétaires nets dédiés au contrat, libellés dans une devise étrangère donnée et utilisés à des fins de financement de dépenses futures libellés dans cette même devise peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie en devises. Ainsi, les écarts de conversion résultant de la revalorisation de ces actifs monétaires des cours de transaction au cours de change en vigueur à la clôture sont comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclables et repris en résultat lorsque les transactions couvertes affectent le résultat.

t. Actions propres

Les acquisitions d'actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

u. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'effet de tous les instruments de capitaux propres dilutifs.

v. Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les Secteurs opérationnels sont les suivants :

Environnement & Énergie

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- construction de centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique ;
- installation d'équipements de traitement de fumées ;
- exploitation et travaux de rénovation de centres de traitement de déchets ;
- conception et réalisation de centrales solaires thermodynamiques ;
- maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes, au travers de CNIM Babcock Services (CBS).

Innovation & Systèmes

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- prestations d'études technologiques et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau) ;
- prestations de services en mécanique et électronique embarquée ;
- systèmes avancés : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, l'Industrie spatiale et la recherche scientifique ;
- transport : conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

Chacun de ces Secteurs est engagé dans la réalisation et la fourniture de produits et de services présentant des synergies techniques, industrielles et commerciales, et est composé de l'agrégation des UGT définies au paragraphe g) de cette note.

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par les Secteurs et qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe. Le principal décideur opérationnel est le Président du Conseil d'Administration.

w. Droits d'utilisation et dettes de location

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe comptabilise une dette de location reflétant la somme des loyers actualisés restant à payer en contrepartie d'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent.

Dettes de location

Au début du contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les loyers de montants fixes, sous déduction des sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat ;

- les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont déterminés sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des dettes de location correspond généralement au taux marginal d'endettement de la filiale preneuse du contrat. Il tient compte de la durée moyenne pondérée des paiements, du risque pays, du risque spécifique à la filiale et du taux marginal d'endettement de la société-mère en raison de la centralisation des financements par cette dernière.

Le terme des contrats de location retenu tient compte de la période exécutoire résultante des caractéristiques juridiques des contrats, mais aussi des considérations économiques rendant d'éventuels renouvellements ou résiliations hautement probables.

Ultérieurement, la dette est amortie sur la base du taux d'actualisation retenu et peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice d'une option ; ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Droits d'utilisation

Au début du contrat, le montant des droits d'utilisation est égal au montant de la dette de location comptabilisée (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer).

Ultérieurement, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats et sont ajustés à chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

x. Passifs éventuels

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressources. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

y. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Ils sont alors présentés sur une ligne séparée du bilan.

Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

En application de la norme IFRS 5, les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente :

- sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente ;
- cessent d'être amortis.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou classés comme détenus en vue de la vente représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et sont cédés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées. Leur flux sont alors présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

z. Concessions de services publics

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions de services publics, porte sur les accords de concessions de services publics dans lesquels :

- le concédant contrôle ou réglemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif ; et
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.

En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :

- soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie ;

- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

L'application d'IFRIC 12 au niveau du Groupe concerne les sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS qui ont réalisé des usines d'incinération d'ordures ménagères et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Dans la mesure où les contrats présentent des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel est reconnu comme un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum comme un actif incorporel.

- dans le cas de retraitement en actif financier, une part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance ;
- dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

Ces entités ont été cédées le 23 juillet 2020 (voir Note 2).

D. Principales estimations

Le Groupe CNIM peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent :

- le prix de vente et les coûts à terminaison des contrats reconnus à l'avancement,
- l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers,
- l'estimation de la valeur recouvrable des goodwill et des autres actifs immobilisés,
- l'évaluation des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables et
- l'évaluation des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées.

Concernant les contrats reconnus à l'avancement et comme décrit au paragraphe C. j) de la Note 1, le prix de vente estimé à terminaison est comptabilisé en chiffre d'affaires en fonction l'avancement du contrat, défini par le rapport entre les coûts encourus sur le montant des coûts estimé à terminaison (voir Note 6). Les montants des produits et charges attendus au titre d'un contrat font l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison et sont sujets à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Ils traduisent la meilleure estimation du Groupe des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat, sur le fondement des informations disponibles et en tenant compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

Concernant les litiges et comme décrit au paragraphe C. p) de la Note 1, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours. Il constitue, le cas échéant, les provisions nécessaires. Ces provisions constituent la meilleure estimation du Groupe à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation et prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles (voir Note 24).

Concernant les goodwill (voir Note 13), ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique selon la méthodologie décrite en paragraphe C.g) de la Note 1 et en présence d'indicateurs de perte de valeur. Une méthodologie similaire est appliquée aux autres immobilisations incorporelles et corporelles lorsqu'un indice de perte de valeur est identifiée, notamment lorsqu'ils font partie d'une UGT qui, en l'absence de goodwill, n'est pas testée annuellement.

Concernant les actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (voir Note 10), ils ne sont comptabilisés que si leur récupération est jugée probable, comme décrit au paragraphe C.q) de la Note 1. Cette estimation est particulièrement sensible du fait de l'importance des pertes constatées sur 2019 et 2020.

Concernant les droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées (voir Note 26), les hypothèses et estimations faites portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location, comme décrit au paragraphe C.w) de la Note 1.

NOTE 2 Évènements importants de la période

Des pertes importantes liées à l'exécution difficile de certains contrats et au contexte de crise sanitaire

Le Groupe affiche un niveau de pertes significatif sur l'exercice, essentiellement liées à l'activité de conception/construction d'usines clés en mains de valorisation énergétique de déchets. D'importantes provisions ont dû être constituées, principalement en raison de pertes additionnelles affectant plusieurs projets au Royaume-Uni. Par ailleurs, deux évènements exogènes ont fortement impacté les coûts des projets d'usines clés en mains au cours de l'exercice 2020 : la pandémie, qui a rallongé d'environ 3 mois la durée des projets et renchéri certains de leurs coûts, et le Brexit, qui a créé des tensions sur le marché du travail au Royaume-Uni.

Les principaux risques identifiés sur la période auxquels le Groupe a été confronté du fait de la crise sanitaire sont les suivants :

- Santé du personnel (risque de contagion) ;
- Absentéisme du personnel CNIM ou sous-traitants sur sites de réalisation ;
- Restrictions de déplacement de personnel CNIM empêchant la réalisation de contrats ;
- Arrêts d'activité (usines/sites/ chantiers) ;
- Demandes de donneurs d'ordre de fermer des sites ou d'arrêter des chantiers ;
- Défaillances sous-traitants/fournisseurs ;
- Retards de livraison d'équipements ou produits clés ;
- Baisse de productivité liée au télétravail ;
- Annulation ou report de prises de commandes ou d'avenants potentiels.

Pour permettre la continuation des activités du Groupe pendant la crise sanitaire, plusieurs actions ont été mises en œuvre au niveau du Groupe:

- Réunions de gestion de crise, à différents niveaux (COMEX, CODIR, HSE, RH...) et autant que nécessaire ;
- Etablissement, mise en place et suivi des Plans de Continuité d'Activité spécifiques, par les Responsables HSE et les Responsables opérationnels ;
- Information et consultation des instances représentatives du personnel relativement aux stratégies déployées ;
- Rédaction et diffusion de directives internes relatives au port d'équipements de protection individuelle, au recours au télétravail, aux restrictions de déplacement, à la circulation sur les sites du Groupe ;
- Approvisionnement du Groupe en équipements de protection individuelle pour les collaborateurs amenés à poursuivre leur activité en présentiel ;
- Communication, signalisation et balisage sur les sites du Groupe visant à respecter les mesures barrières ;
- Traçage des cas avérés et des clusters, permettant d'identifier les cas contacts dans le Groupe et de préconiser les mesures d'isolement appropriées, en relation avec les directives et consignes locales des Agences Régionales de Santé ;
- Veille réglementaire renforcée et mutualisée en vue de respecter les mesures gouvernementales prises dans les différents pays dans lesquels le Groupe est présent ;
- Analyse des clauses contractuelles des contrats, notification des conséquences juridiques et discussions contractuelles avec les clients.

Avant que la pandémie ne survienne, un certain nombre de sociétés du Groupe avaient négocié et mis en place des accords d'entreprise relatifs au télétravail. En conséquence, la Direction des Systèmes d'Information avait déployé les infrastructures adéquates, que ce soit en termes de matériels et de logiciels sécurisés. Dès lors que plusieurs pays ont imposé des mesures de confinement strictes en vue de freiner la pandémie, la DSI a su en quelques jours équiper plusieurs centaines de collaborateurs du Groupe en matériel et en logiciels sécurisés, permettant au plus grand nombre de pouvoir poursuivre leur activité à domicile.

A ce jour, les principaux impacts de la crise ont été les suivants :

- A l'échelle du Groupe :
 - Même si la grande majorité des chantiers clients, des ateliers et sites d'exploitation du Groupe sont restés en activité, les projets ont subi des retards compris entre 3 et 5 mois selon les géographies ;
 - La grande majorité des sites administratifs du Groupe en France ont fonctionné en télé travail avec une intensité variable selon les périodes et les types de confinement ;
 - Le Groupe a pu bénéficier de certains éléments du dispositif d'accompagnement gouvernemental ouverts aux entreprises françaises et anglaises, notamment l'activité partielle et le report d'échéances de dettes fiscales et sociales.
- Points clé, par Secteur / Division :

	Activité réduite sur sites de réalisation	Surcoûts de réalisation	Décalage de signature de nouveaux contrats
Environnement & Energie			
EPC	Ralentissement sur sites d'installation selon l'évolution des mesures locales de protection (cf Emirats arabes unis, Serbie, Ecosse, UK ...)	Extension de la durée des chantiers, et donc des coûts fixes liés	-
LAB	-	Extension de la durée des chantiers, et donc des coûts fixes liés	Décalage de commandes, concernant principalement l'activité "Marine Scrubbers"
O&M	Arrêt temporaire des centres de tri pendant le confinement en France	-	-
Services	Fermeture temporaire de deux sites, sur décision du client, réouverts ensuite	Extension de la durée des chantiers, et donc des coûts fixes liés	Baisse d'activité à l'été 2020 pour les services de proximité (période d'activité habituellement soutenue)
Innovation & Systèmes			
DSI	Reprise rapide de l'activité sur le site de La Seyne sur Mer, mais activité ralentie par le confinement au premier semestre	-	-
BERTIN	-	-	Crainte de retards sur certains processus de décisions relatifs à des marchés publics, démarche commerciale à l'exportation rendue plus difficile

Restructuration financière

1) Protocole de conciliation homologué en 2020

Fortement impacté par les pertes subies sur l'exercice 2019, faisant notamment suite au défaut d'un partenaire génie-civiliste intervenant sur plusieurs contrats de construction au Royaume-Uni et aux difficultés d'exécution d'un contrat au Moyen-Orient, et par la consommation de trésorerie qui en a découlé, le Groupe a initié en 2019 un processus de restructuration financière en relation étroite avec l'ensemble de ses partenaires incluant le pool bancaire et assureurs-crédit (intervenant dans les émissions de garanties bancaires), l'Etat, ainsi que Martin GmbH (partenaire industriel historique de CNIM).

Ce processus, qui a donné lieu à l'ouverture d'une procédure de conciliation le 2 janvier 2020, a conduit les parties à signer un premier accord en mars 2020 avant de finaliser un protocole de conciliation global en avril 2020. Ce protocole a été homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 23 juin 2020.

Les mesures relatives à cette restructuration financière sont synthétisées ci-dessous :

		Nature	Nominal (en millions d'euros)	Intérêt	Échéance	Contrepartie
Prêt relais adossé à la cession du siège social	(1)	Financement	30,6 27,5 3,1	Eurib+5%	-	Pool bancaire Etat (FDES)
Emission obligataire	(2)	Financement	45,0	5%	31/12/25	Martin GmbH
Financement MT		Financement	43,8 35,0 8,8	Eurib+6%	30/04/21	Pool bancaire Etat (FDES)
Nouvelle ligne de cautions bancaires	(3)	Garantie	222,5	-	31/03/21	Pool Bancaire
Ligne de caution bancaire Sharjah		Garantie	18,2	-	-	First Abu Dhabi Bank

(1) Le Groupe a procédé le 17 avril 2020 à la vente de son siège parisien, pour un montant de 41,3 millions d'euros, et a remboursé le prêt relais associé à cette cession.

(2) L'émission obligataire a été souscrite en numéraire pour 25 millions d'euros et par compensation avec le prêt à court terme de 20 millions d'euros que Martin GmbH avait octroyé à CNIM en octobre 2019.

(3) Ces lignes couvrent notamment les garanties de performance que le Groupe doit émettre pour signer des contrats de construction ainsi que des cautions de restitution d'acompte qui devaient permettre d'obtenir des règlements accélérés de la part de certains clients pour 63 millions d'euros.

La date d'échéance indiquée correspond à la date de disponibilité de la ligne pour tirage.

Une part significative des lignes de cautions bancaires bénéficie d'une contre-garantie de BPI Assurance Export (bénéfice limité à 50% de la garantie donnée). Cette contre-garantie, s'élevant à 134 millions d'euros, avait été mise en place au cours du 2nd semestre 2019 pour faciliter l'octroi de nouvelles garanties par le pool bancaire.

Ces mesures étaient assorties des engagements suivants pris par le Groupe CNIM :

- Sécurisation des engagements de Martin GmbH, des partenaires bancaires et assureurs crédit, de l'Etat par le nantissement des titres de l'ensemble des filiales du Groupe et par la mise en fiducie des filiales en France conférant à leurs bénéficiaires (i) des droits de regard ou de veto sur certaines décisions susceptibles d'affecter leurs droits ou leurs intérêts et (ii) la capacité d'en prendre le contrôle en cas de survenance de certains événements adverses ou à l'issue d'une période de 12 mois. Au regard des faits et circonstances existants en date d'entrée en vigueur de ces fiducies, la Société en conservait toutefois le contrôle opérationnel ;
- Engagement du Groupe de réaliser un programme d'adossement portant sur l'ensemble de ses activités (Secteurs Environnement & Energie et Innovation & Systèmes) auprès d'un ou plusieurs partenaires lui permettant de pérenniser ses activités.

L'objectif premier de ce programme était un adossement global du Groupe qui devait consister en la recherche d'un ou plusieurs tiers acquéreurs de l'intégralité des titres ou, à défaut, d'une participation majoritaire dans CNIM Groupe SA ; toutefois, les modalités de réalisation de ce programme pouvaient varier en fonction des circonstances (prises de participation réalisées cumulativement au niveau des filiales principales ou adossement partiel au niveau d'un Secteur par exemple) et inclure la cession de certains d'actifs individuels.

Le Groupe a par ailleurs bénéficié d'un moratoire accordé par la Commission départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF) lui permettant de reporter le paiement de charges sociales et fiscales à hauteur de 13 millions d'euros (règlements progressifs sur un an à compter de mai 2020).

Enfin, les crédits de financement historiques (ligne de crédit renouvelable et financement de l'investissement Exensor) ne sont plus soumis à aucun ratio de covenant dont le non-respect rendrait le remboursement exigible sur demande des prêteurs.

2) Protocole de conciliation en cours

Faute d'offres répondant aux différents critères de validation de l'ensemble des parties prenantes, il a été constaté en janvier 2021 que ce programme ne pouvait être mené à son terme et qu'un scénario alternatif à l'adossement global ou partiel devait être défini.

Parallèlement, dans le contexte de crise de l'année 2020, les pertes subies et la consommation des avances de trésorerie sur contrats, non renouvelées par la signature de grands projets, ont accru le besoin de liquidités sur 2021.

C'est dans ce contexte, et constat fait de la nécessité de restaurer les capitaux propres, que le Groupe a poursuivi sa démarche de restructuration financière et demandé, avec l'accord des créanciers, l'ouverture d'une 2nde procédure de conciliation qui a été confirmée par le Tribunal de Commerce le 4 février 2021.

Sous réserve de son homologation effective par le Tribunal de Commerce, ce protocole, signé par l'ensemble des parties prenantes le 21 mai 2021, prévoit les mesures suivantes :

		Nature	Nominal (en millions d'euros)	Intérêt	Échéance	Contrepartie
Nouveau financement sous forme de Prêt participatif	(1)	Financement	40,0	4,75%	10 ans	Etat
Conversion de la dette historique Obligation Remboursable en Actions (ORA)	(2)	Conversion en capitaux propres	163,0	Eurib +4,75% à 5%	6,5 ans	Pool Bancaire et Martin GmbH
Réaménagement du Financement MT	(3)		43,8			Pool bancaire, Etat
<i>Dont remboursement sur la cession O&M</i>		<i>Remboursement</i>	21,9			
<i>Dont rééchelonnement</i>		<i>Rééchelonnement</i>	21,9	<i>Eurib+6%</i>	<i>2,5 ans</i>	
Réaménagement de l'émission obligataire	(4)	Réaménagement	45,0			Martin GmbH
<i>Dont conversion en ORA (inclus au point 2)</i>		<i>Conversion</i>	20,0			
<i>Dont rééchelonnement</i>		<i>Rééchelonnement</i>	7,5	5%	2,5 ans	
<i>Dont remboursement en titres LAB</i>		<i>Remboursement</i>	17,5			
Nouvelle ligne de cautions bancaires	(5)	Garantie	228,3	-	31/03/22	Pool Bancaire et assureurs

(1) L'état a octroyé le 25 mars 2021, un prêt relais de 40 millions d'euros pour une durée de 6 mois sous la forme d'une « aide au sauvetage » consentie par le FDES, portant intérêt à Euribor (floor à 0%) majoré de 4,0 % par an. Ce prêt sera substitué par un prêt participatif de même montant et d'une durée de 10 ans, portant intérêt à 4,75 % par an, avec une franchise de remboursement de 5 ans.

(2) La dette historique incluant le crédit syndiqué RCF et le financement Moyen Terme « Exensor » (pour 138 millions d'euros), l'émission obligataire Martin GmbH (à hauteur de 20 millions d'euros), ainsi que certains concours bancaires seront convertis en 16 300 000 000 ORA d'une valeur nominale d'un centime d'euros et d'une durée de 6,5 ans.

La conversion de l'ORA a lieu sur option, par leur détenteur en cas de défaut, ou automatiquement à l'issue d'une période de 6,5 ans. Le remboursement de ces ORA en numéraire est possible à tout moment, sur décision de CNIM. Il n'est exigible par les prêteurs qu'en cas de liquidation judiciaire ou dans l'hypothèse où CNIM déciderait d'ouvrir une procédure de sauvegarde.

Ces ORA sont réparties en 2 tranches : une tranche A de 35 millions d'euros portant intérêt à Euribor (floor à 0%) majoré de 5 % par an (dont 1 % payable annuellement et 4 % capitalisable), une tranche B de 128 millions d'euros portant intérêt à Euribor (floor à 0%) majoré de 4,75% par an (dont 0,75 % payable annuellement et 4 % capitalisable).

L'intérêt capitalisable n'est payable qu'en cas de remboursement en numéraire.

Il est également prévu qu'en cas de remboursement intégral en numéraire des ORA, les porteurs d'ORA percevront également une rémunération complémentaire forfaitaire de 20 millions d'euros.

En cas de conversion, la parité applicable sera de 100 obligations pour 0,065 action ordinaire nouvelle.

Compte tenu de ces caractéristiques, CNIM comptabilisera ces instruments en capitaux propres. Seuls les intérêts payables annuellement donneront lieu à la constatation d'une dette (de l'ordre de 8,5 millions d'euros).

(3) Le remboursement du financement moyen terme qui a été apporté par l'état (FDES) et par le pool bancaire n'est pas exigé au 30 avril 2021. Ces prêts seront amortis linéairement et à chaque trimestre à compter du 11 décembre 2021 pour être soldé le 11 septembre 2023.

Le produit de cession des activités O&M et Biomasse de CNIM attendu sur le 1^{er} semestre 2021 sera affecté de façon prioritaire au remboursement de la moitié du principal de ces prêts. Le produit de cession de Bertin IT sera affecté à hauteur de 50% ou un minimum de 2 millions d'euros au remboursement du principal de ces prêts.

(4) L'émission obligataire de Martin GmbH fera l'objet d'une conversion en ORA à hauteur de 20 millions d'euros, montant considéré comme de la dette historique.

Une opération d'augmentation de capital de la société LAB à hauteur de 17,5 millions d'euros (sur la base des comptes 2020 de la société LAB qui seront ajustés au jour du closing) sera réalisée par CNIM au bénéfice de Martin GmbH en contrepartie de l'extinction d'une partie équivalente de l'émission obligataire.

Cette opération conférera à Martin GmbH une participation minoritaire de 49% dans la société LAB dont CNIM conservera le contrôle au regard des règles IFRS.

Le solde de l'émission obligataire, soit 7,5 millions d'euros, sera rééchelonné pour être amorti linéairement et à chaque trimestre à compter du 11 juin 2022 pour être soldé le 11 septembre 2023.

(5) Ces lignes couvrent notamment les garanties de performance que le Groupe doit émettre pour signer les contrats de construction projetés dans le business plan 2021 et début 2022. La date d'échéance indiquée correspond à la date de disponibilité de la ligne pour tirage. Ces lignes viennent en complément des lignes existantes au titre des contrats en cours d'exécution. Leur maintien est conditionné à la signature par CNIM d'ici au 1^{er} décembre 2021 de deux marchés EPC.

Les mesures du protocole, qui peuvent être synthétisées par les 4 éléments essentiels que sont (i) la conversion de la dette historique en ORA qualifiée de capitaux propres, (ii) la cession des activités O&M et Bertin IT donnant lieu à une plus-value et au remboursement partiel de la dette moyen terme via les produits de cessions, (iii) l'émission du prêt participatif et (iv) le renouvellement de lignes de cautions, auront les effets suivants sur le passif du bilan de CNIM :

- Réduction de l'endettement financier pour près de 160 millions d'euros,
- Reconstitution des capitaux propres pour près de 200 millions d'euros.

Le protocole prévoit par ailleurs :

- la mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs à l'issue d'une période de 4,5 ans dont l'objectif sera de générer des liquidités pour le groupe CNIM pour lui permettre notamment de désintéresser les créanciers ;
- un mécanisme d'intéressement des salariés et des managers dont les modalités sont en cours de discussion et seront soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Enfin, les ORA, les fiducies existantes et les lignes de cautions présenteront des clauses de défaut usuelles, ainsi que des clauses de défaut croisé liées à la situation de Soluni, holding détenant majoritairement le capital de CNIM Groupe. Les clauses de défaut croisé liées à la situation de Soluni recouvrent en substance quatre hypothèses : Soluni (i) décide de ne plus soutenir la restructuration financière de CNIM, (ii) manque à ses obligations de paiement au titre de son endettement financier, (iii) fait l'objet d'une procédure collective et (iv) initie des actions judiciaires visant à faire obstacle ou retarder le remboursement à échéance de son endettement financier ou remettre en cause la validité ou l'efficacité des sûretés qu'elles a octroyées.

Cessions d'actifs

Dans le cadre de sa restructuration financière et du programme d'adossment et de cessions qui a fait l'objet du communiqué de presse du 29 avril 2020, le Groupe a procédé aux cessions suivantes :

(en millions d'euros)		Date	Produit de cessions net des coûts de cession	Plus ou moins value comptable
Siège parisien		17/04/20	40,7	31,9
Participations minoritaires dans les sociétés DWS,HWS, WWS	(1)	23/07/20	1,5	-1,4
Activité « Bertin Energie Environnement » de Bertin Technologies	(2)	30/09/20	1,3	-0,1
Participation minoritaire dans la société Technoplus Industrie		04/11/20	2,0	-3,4

(1) Le Groupe a conclu un accord relatif à la cession de ses participations minoritaires indirectes dans les sociétés Dudley Waste Services Ltd (DWS), Hanford Waste Services Holding Ltd (HWS), Wolverhampton Waste Services Ltd (WWS), propriétaires d'usines de valorisation de déchets en Angleterre, au fonds d'investissement iCON Infrastructure. Les conditions suspensives à la réalisation de cet accord ont été levées le 23 juillet 2020.

(2) Le Groupe a cédé l'activité Bertin Energie Environnement (BEE) qui compte 70 ingénieurs à Naldeo Group. BEE propose à ses clients un ensemble complémentaire d'expertises liées au conseil technologique, l'ingénierie des procédés, la maîtrise des risques industriels, la sûreté de fonctionnement, la performance industrielle, la production d'énergie renouvelable et décentralisée ainsi que les logiciels et les solutions numériques.

Comme détaillé en Note 3 « Actifs destinés à la vente », le processus de cession est également très avancé sur les activités O&M, Biomasse et Bertin IT. Le Groupe a signé des contrats de cessions qui seront finalisés au cours du second trimestre 2021.

Changement de gouvernance

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires de CNIM Groupe a approuvé le projet de transformation de CNIM Groupe en Société Anonyme à Conseil d'administration.

En conséquence, les mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont pris fin. La Société est désormais administrée et dirigée par un Conseil d'administration et un Directeur Général en relation hiérarchique directe avec chaque Directeur de Division.

Monsieur Nicolas Dmitrieff a été nommé, lors de cette Assemblée, administrateur puis, par le Conseil d'administration qui s'en est suivi, Président du Conseil d'administration.

Le mandat de Directeur Général de CNIM Groupe de Monsieur Burgard, confié à ce dernier par le Conseil de surveillance du 26 mai 2020, a été confirmé par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2020. Il est précisé que Monsieur Burgard a précédemment été nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020.

NOTE 3 Actifs destinés à la vente

(en milliers d'€)	O&M	Biomasse	Bertin IT	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	60	-	2 784	2 843
Goodwill	-	-	0	0
Immobilisations corporelles	1 607	-	369	1 977
Droits d'utilisation	20	-	283	303
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	1 863	-	1 863
Autres actifs financiers non courants	2 425	9 918	16	12 359
Impôts différés actifs	2 712	-	173	2 885
ACTIF NON COURANT	6 825	11 781	3 624	22 230
Stocks et en-cours	1 719	-	87	1 806
Avances et acomptes versés sur commandes	348	-	19	367
Clients et comptes rattachés	22 419	-	2 007	24 425
Produits à recevoir sur contrats	3 834	-	538	4 373
Créances fiscales et sociales	5 474	-	763	6 238
Autres actifs opérationnels courants	2 233	-	176	2 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 387	-	1 712	10 099
ACTIF COURANT	44 414	-	5 302	49 716
TOTAL DES ACTIFS DESTINES A LA VENTE	51 239	11 781	8 926	71 946

(en milliers d'€)	O&M	Biomasse	Bertin IT	31.12.2020
Emprunts et dettes financières	-	-	60	60
Dettes de location non courantes	0	-	227	227
Provisions pour engagements retraite et avantages assimilés	1 736	-	1 088	2 824
Autres provisions non courantes	100	-	575	675
Impôts différés passif	274	-	12	286
PASSIF NON COURANT	2 110	-	1 962	4 072
Passifs financiers courants	5	-	60	65
Dettes de location courantes	23	-	59	82
Provisions courantes	4 426	-	2	4 428
Fournisseurs et comptes rattachés	12 094	-	867	12 960
Produits constatés d'avance sur contrats	4 731	-	3 018	7 748
Dettes fiscales et sociales	6 481	-	3 208	9 689
Autres passifs opérationnels courants	261	-	190	451
PASSIF COURANT	28 020	-	7 404	35 424
PASSIFS RELATIFS A DES ACTIFS DESTINES A LA VENTE	30 130	-	9 366	39 497

Au 31 décembre 2020, le Groupe est engagé dans les processus de cessions des activités suivantes :

- dans le Secteur Environnement & Energie, activités O&M et Biomasse ;
- dans le Secteur Innovation & Systèmes, activité Bertin IT.

Ces trois cessions annoncées représentent ensemble un chiffre d'affaires annuel d'environ 85 millions , des effectifs d'environ 680 salariés et une valeur d'entreprise debt free / cash free globale d'environ 76 millions d'euros.

Le Groupe prévoit de finaliser ces cessions sur le premier semestre 2021.

O&M

Le Groupe est entré en négociations exclusives avec le groupe Paprec pour la cession éventuelle de son activité O&M qui regroupe ses filiales spécialisées dans l'exploitation et la maintenance de centres de valorisation énergétique.

Biomasse

Le Groupe est entré en négociations exclusives avec le fonds PEARL Infrastructure Capital pour la cession éventuelle de l'activité biomasse du groupe Akuo en France métropolitaine, périmètre d'activité comprenant des participations minoritaires de CNIM Groupe dans les sociétés de projet KOGEBAN et CBEM et la société d'exploitation Picardie Biomasse Energie.

Bertin IT

Le Groupe est entré en négociations exclusives avec la société ChapsVision pour la cession éventuelle de Bertin IT et de Vecsys, filiales de Bertin Technologies spécialisées dans l'édition et l'intégration de solutions logicielles pour la cybersécurité, la cyber intelligence, la veille stratégique et la reconnaissance vocale.

NOTE 4 Périmètre de consolidation

A. Principales sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement & Énergie		
Babcock Services	Maroc	100 %
CNIM 6 (ex BWH)	France	100 %
CNIM Azerbaijan	Azerbaïdjan	100 %
CNIM Activ'emploi	France	100 %
CNIM Babcock Maroc	Maroc	99,86 %
CNIM Centre France	France	100 %
CNIM Clugston (Avonmouth) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Earls Gate) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Leeds) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Lincolnshire) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Lostock) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Oxfordshire) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Ridham) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Shropshire) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Staffordshire) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Clugston (Wilton) Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
CNIM Construction LLC	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM ECS	Royaume-Uni	100 %
CNIM Engineers	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM Environnement & Energie EPC ⁽¹⁾	France	100 %
CNIM Environnement & Energie O&M	France	100 %
CNIM Environnement & Energie Participations	France	100 %
CNIM Environnement & Energie Services	France	100 %
CNIM Environnement & Energie	France	100 %
CNIM India Private Ltd	Inde	51 %
CNIM Industrie	France	100 %
CNIM Insertion	France	100 %
CNIM La Collette	Royaume-Uni	100 %
CNIM Middle East	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM Netherlands BV	Pays-Bas	100 %
CNIM Netherlands Industrie BV	Pays-Bas	100 %
CNIM Ouest Armor	France	100 %
CNIM Paris Batignolles	France	100 %
CNIM Private Companies Management LLC	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM Saudi	Arabie Saoudite	98 %
CNIM Switzerland GmbH	Suisse	100 %
CNIM Terre Atlantique	France	100 %
CNIM Thival Grignon	France	100 %
CNIM UK	Royaume-Uni	100 %
CNIM US Corp	États-Unis	100 %
Cometal France	France	100 %
LAB SA	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
LAB USA Holding	États-Unis	100 %
LAB Washington	États-Unis	100 %
MES Environmental	Royaume-Uni	100 %
SUNCNIM	France	55,56 %
Secteur Innovation & Systèmes		
AMI Enterprise Intelligence Software Ltd (Go Albert UK)	Royaume-Uni	100 %
ARKONIA Holdings	Royaume-Uni	100 %
Bertin Corp	États-Unis	100 %
Bertin GmbH	Allemagne	100 %
Bertin IT	France	100 %
Bertin Italia SRL	Italie	63 %
Bertin Technologies	France	100 %
Bertin Vietnam	Vietnam	100 %
CNIM Air Space	France	85 %
CNIM Canada	Canada	100 %
CNIM Hong-Kong	Hong Kong	99,99 %
CNIM Innovation & Systèmes	France	100 %
CNIM Singapore	Singapour	100 %
CNIM Systèmes industriels	France	100 %
CNIM Transport Equipment	Chine	100 %
CNIM Transport France	France	100 %
CNIM Transport Holding	France	100 %
Exensor Technology AB	Suède	100 %
Exensor Technology GmbH	Allemagne	100 %
Exensor Technology Ltd	Royaume-Uni	100 %
Go Albert Africa	Maroc	99,90 %
Vecsys	France	99,38 %
Winlight System Finance	France	100 %
Autres		
CNIM Mutual Services	France	100 %
SCI du 35 rue de Bassano	France	100 %

(1) Société créée dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe, sans incidence sur les comptes consolidés.

(2) Ces sociétés sans substance économique, sont utilisées par le Groupe CNIM et le génie-civiliste Clugston comme véhicules de facturation des prestations réalisées au titre des contrats de construction qu'ils exécutent conjointement. Suite à la défaillance de Clugston, le Groupe CNIM a augmenté sa détention juridique de 50% à 100% en lien avec la reprise à son compte des obligations contractuelles de Clugston sur le périmètre génie-civil. Ces sociétés ont vocation à être liquidées à l'issue des contrats en cours d'exécution par le Groupe. Ces sociétés sont exemptées des obligations définies par le « Company Act 2016 » en matière d'audit de leurs comptes financiers en application de la section 479A de ce texte.

B. Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement & Énergie		
CCUAT	France	49,88 %
CSBC	Jersey	50 %
ELLO	France	51 %
Picardie Biomasse Energie	France	44,95 %

Toutes les sociétés mises en équivalence sont sous contrôle conjoint.

C. Sociétés sorties du périmètre sur la période

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	Méthode de consolidation au 31.12.2019	% DE CONTRÔLE au 31.12.2019
Secteur Environnement & Énergie			
CNIM Bahrein (liquidation)	Bahrein	Intégration globale	100 %
LAB Geodur UK (liquidation)	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %
LAB Hoffman (liquidation)	Etats-Unis	Intégration globale	100 %
LAB Red Wing (liquidation)	Etats-Unis	Intégration globale	100 %
CNIM Development (cession)	Luxembourg	Mise en équivalence	50 %
Dudley Waste Services Ltd (DWS Ltd) (cession)	Royaume-Uni	Mise en équivalence	33,33 %
Hanford Waste Services Holding Ltd (HWS Ltd) (cession)	Royaume-Uni	Mise en équivalence	34,75 %
Wolverhampton Waste Services Ltd (WWS Ltd) (cession)	Royaume-Uni	Mise en équivalence	33,33 %
Secteur Innovation & Systèmes			
Technoplus Industries (cession)	France	Mise en équivalence	34,79 %

NOTE 5 Informations sectorielles

Informations par secteur opérationnel

Les informations sectorielles IFRS, revues par le principal décideur opérationnel, sont présentées ci-dessous.

(en milliers d'€)	Environnement & Énergie		Innovation & Systèmes		Autres		TOTAL	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires	446 696	391 684	185 303	196 704	894	-	632 893	588 388
Résultat opérationnel	(97 924)	(188 099)	(17 836)	6 403	16 331	-	(99 429)	(181 696)
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	(235)	2 107	427	112	-	-	192	2 219
Résultat opérationnel après QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	(98 159)	(185 993)	(17 409)	6 515	16 331	-	(99 237)	(179 477)

(en milliers d'€)	Environnement & Énergie		Innovation & Systèmes		Autres		Total	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	1 631	2 117	22 066	21 772	1 305	-	25 002	23 889
Goodwill	31 717	31 717	31 167	41 035	-	-	62 884	72 752
Immobilisations corporelles	8 421	15 045	26 221	37 135	18 723	-	53 364	52 180
Droits d'utilisation	5 972	8 033	6 753	14 349	5 891	-	18 616	22 382
Autres actifs financiers non courants	2 356	15 850	1 313	1 797	1 505	-	5 174	17 647

Informations par zone géographique

La répartition géographique du chiffre d'affaires est faite selon le lieu de réalisation des contrats

(en milliers d'€)	31.12.2020				31.12.2019			
	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	330 349	120 543	182 002	632 893	304 932	134 642	148 814	588 388

(en milliers d'€)	31.12.2020				31.12.2019			
	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total
Immobilisations incorporelles	20 950	(0)	4 053	25 002	20 301	180	3 408	23 889
Immobilisations corporelles	43 105	82	10 177	53 364	40 411	1 186	10 583	52 180
Droits d'utilisation	16 932	155	1 530	18 616	19 644	107	2 631	22 382
Autres actifs financiers non courants	4 192	(114)	1 097	5 174	14 587	2 315	745	17 647

A. Décomposition du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe se ventilent dans les « Business Divisions » comme suit :

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
EPC	299 579	173 438
LAB	35 167	70 497
Services	39 890	63 466
O&M	72 059	84 284
Environnement et Energie	446 696	391 684
Division Systèmes Industriels	96 640	105 690
Bertin	88 663	91 013
Innovation & Systèmes	185 303	196 703
Autres	895	0
TOTAL	632 893	588 388

Cette ventilation est conforme à l'information sectorielle sur les produits des activités ordinaires présentée en Note 5 conformément à IFRS 8.

Les deux Secteurs du Groupe ont des activités très différentes

- Environnement & Énergie : offre dans le domaine de la thermique couvrant l'ensemble des métiers : réalisations « clés en mains », exploitation d'unités de valorisation énergétique, contrats de services ;
- Innovation & Systèmes : offre dans le domaine de la mécanique, de l'optique et de l'électromécanique, avec des activités d'études, développement et réalisation de logiciels et de produits en petite et moyenne série.

Quatre « Business Divisions » ont été définies au sein du Secteur Environnement & Énergie :

- EPC – Usines clés en mains
- LAB
- Services
- O&M - Exploitation

Deux « Business Divisions » ont été définies au sein du Secteur Innovation & Systèmes :

- Division Systèmes Industriels
- Bertin et ses filiales

La Division EPC conçoit et construit « clés en mains » des centres de valorisation énergétique de déchets ou de biomasses. CNIM utilise des technologies propriétaires répondant aux normes de performances et de maîtrise des impacts environnementaux les plus strictes et qui s'intègrent dans une approche multi-filières.

La Division LAB propose des systèmes de traitement de fumées pour usines de valorisation de déchets ménagers, des systèmes de traitement de fumées pour moteurs de navires marchands et des prestations de services liées.

La Division Services propose de l'optimisation, de la réhabilitation, du revamping et de la maintenance pour les centres de valorisation énergétique de déchets et de biomasses et les grandes installations de combustion.

La Division O&M - Exploitation propose l'exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique de déchets et de biomasses ainsi que des systèmes d'extraction de métaux des cendres issues de l'incinération de déchets.

La Division Systèmes Industriels propose une offre unique de développement, de réalisation, d'installation et de maintenance d'équipements et systèmes innovants. Elle effectue également des contrats de sous-traitance de fabrication pour différents secteurs industriels de pointe.

La Division Bertin et ses filiales intervenant sur trois grands métiers : Systèmes et instrumentation, Technologies de l'information et Conseil, ingénierie et solutions innovantes pour l'énergie et l'environnement, l'industrie et les territoires.

Les contrats du Groupe CNIM conclus avec les clients sont généralement constitués d'une seule obligation de prestation et le revenu est reconnu à l'avancement dans la mesure où le Groupe CNIM fournit des équipements spécifiques dont le client prend le contrôle progressivement ou fournit des services dont le client tire les avantages au fur et à mesure de leur réalisation. Par ailleurs, la mesure de l'avancement est généralement basée sur les coûts.

Dans la Division O&M - Exploitation, la mesure du revenu est par exception basée sur le montant du droit de facturer et lorsque le contrat prévoit une obligation de « Gros Entretien et Renouvellement », celle-ci est reconnue comme une obligation de prestation distincte de l'obligation de prestation « Exploitation ».

B. Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe correspond au chiffre d'affaires à l'avancement restant à réaliser à une date donnée pour les contrats entrés en vigueur (notamment après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et financé.

Son évolution sur la période se présente comme suit :

(en milliers d'€)	31.12.2019	Commandes enregistrées	Chiffre d'affaires	Variation de périmètre	31.12.2020
Environnement et Energie	1 113 233	234 586	446 696	-	901 124
Innovation & Systèmes	314 731	169 761	185 303	(4 011)	295 177
Autres	-	895	895	-	-
TOTAL	1 427 965	405 240	632 893	(4 011)	1 196 301

Environ 51 % du carnet de commandes au 31 décembre 2020 devrait se traduire en chiffre d'affaires en 2021 et 97 % dans 5 ans à venir.

Le carnet de commandes correspondant aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente (voir Note 3) s'élève au 31 décembre 2020 à 136,9 millions d'euros.

NOTE 7 Recherche & Développement

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Frais de R&D inscrits en charges ⁽¹⁾	12 274	13 764
Frais de R&D inscrits en immobilisations ⁽²⁾	2 892	1 937

(1) Incluant les amortissements sur les programmes de développements immobilisés.

(2) Frais de développement immobilisés au cours de la période (voir Note 12)

NOTE 8 Autres produits (charges) non courants

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Plus / (moins)-values sur cessions d'activités ou d'ensemble d'actifs	27 845	356
Coûts de réorganisation, de restructuration ou d'adaptation	(13 288)	(2 491)
Dépréciations	(12 479)	(24 149)
Autres	(359)	(4 548)
RÉSULTAT NON COURANT	1 719	(30 832)

Les opérations de montant significatif ne concourant pas à la performance opérationnelle courante sont classées en « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles ».

Elles peuvent comprendre :

- Les plus ou moins-values de cessions d'activités ou d'ensemble d'actifs ;
- Les coûts d'acquisition et d'intégration liés aux regroupements d'entreprises ;
- Les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant ;
- Les provisions et les pertes de valeurs d'actifs corporels ou incorporels de matérialité significative ;

- Les coûts encourus ou estimés liés à des facteurs exogènes indépendants de l'efficacité opérationnelle tels que des décisions politiques.

En 2020, le Groupe a comptabilisé en résultat non courant :

- Les plus-values sur les cessions d'actifs réalisées sur la période, dont principalement celle de la vente du siège parisien du Groupe, et les moins-values de cessions de participations minoritaires et de l'activité d'ingénierie et de conseil en Energie et Environnement de la filiale Bertin Technologies (voir Note 2);
- Des dépréciations sur l'activité Biomasse pour 1,9 millions d'euros, préalablement à son reclassement en actifs destinés à la vente (voir Note 3) et sur les goodwill de la Division Systèmes Industriels et de la Division Bertin pour un montant total de 10,0 millions d'euros (voir Note 13) ;
- Les coûts liés à la restructuration financière du Groupe.

En 2019, le Groupe a comptabilisé en résultat non courant :

- Les coûts liés à la réorganisation juridique du Groupe ;
- Des dépréciations d'actifs liés :
 - à des coûts de mise en place et de pré-exécution d'un contrat qui avait fait l'objet d'une décision d'attribution antérieure, mais dont la mise en vigueur, soumise à l'approbation finale d'une instance politique, a fait l'objet d'un nouveau report, source d'incertitudes quant à la réalisation effective du contrat ;
 - aux actifs « Geodur », suite à la prise en compte dans les prévisions à moyen terme de l'activité d'un indice revu à la baisse du prix des métaux non ferreux, compte tenu de l'évolution 2019 de cet indice. La valeur comptable des actifs immobilisés a été totalement dépréciée ou limitée à la valeur de revente confirmée par des tiers. Le montant total de la dépréciation est de 15,1 millions d'euros (voir Note 12 et Note 14).
- L'indemnité compensatoire au titre des frais d'arbitrage sur le contrat Bahreïn.

NOTE 9 Résultat financier

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Produits financiers sur équivalents de trésorerie	22	63
Autres intérêts et produits assimilés	773	1 022
Intérêts et charges financiers ⁽¹⁾	(8 323)	(3 176)
Coût de l'endettement financier net	(7 527)	(2 091)
Gains de change	15 821	4 693
Pertes de change	(34 548)	(8 820)
Résultat de change ⁽²⁾	(18 727)	(4 127)
Autres produits et charges financiers ⁽³⁾	(1 712)	129
RESULTAT FINANCIER	(27 966)	(6 089)

(1) Dont charges d'intérêt liés aux dettes de location pour (423) milliers d'euros en 2020 et (493) milliers d'euros en 2019 (voir Note 26)

(2) Dont principalement (8,4) millions d'euros liés à la comptabilisation des points de terme relatifs aux dérivés de change mis en place pour couvrir les flux futurs des contrats commerciaux, les relations de couverture étant désignées au plan comptable sur la base du cours comptant et non du cours à terme, (1,6) millions d'euros liés à la prise en compte du risque de crédit propre de CNIM et des contreparties dans la juste valeur des instruments dérivés et (5,4) millions liés à la réévaluation de positions intragroupe (principalement un compte-courant en USD vis-à-vis de Geodur).

(3) Produits de participation et dotations ou reprises de provision pour dépréciation d'actifs financiers et, en 2020, surcoûts des cautions.

NOTE 10 Impôts

A. Ventilation impôts exigibles / différés

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Impôts exigibles	(4 333)	(4 605)
Impôts différés	(949)	(11 898)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(5 283)	(16 503)

B. Rapprochement entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt théorique

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat opérationnel	(99 429)	(181 696)
Résultat financier	(27 966)	(6 089)
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	(127 395)	(187 785)
Taux en vigueur en France	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France	40 792	64 655
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	423	260
Incidence des reports déficitaires ⁽³⁾	(40 951)	(82 299)
Impôt sans base ⁽¹⁾	(1 114)	(1 100)
Crédits d'impôt ⁽²⁾	3 532	4 204
Taxes non déductibles	(71)	(36)
Autres différences permanentes ⁽⁴⁾	(7 833)	(1 547)
Autres	(61)	(639)
Charge d'impôt effective	(5 283)	(16 503)
Taux effectif d'impôt	-4,15%	-8,79%

(1) Principalement CVAE

(2) Effets des crédits d'impôts comptabilisés en résultat opérationnel et non taxés

(3) Effets liés aux déficits de l'intégration fiscale en France, non activés.

(4) En 2020, principalement liées aux dépréciations des goodwill de la Division Systèmes industriels et de la Division Bertin (voir Note 13) et aux résultats de cessions.

C. Ventilation de l'impôt différé

a. Impôts différés actifs

(en milliers d'€)	31.12.2020			31.12.2019
	à moins d'un an	à plus d'un an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	1 412	1 735	3 147	5 539
Provisions retraites		175	175	183
Activation des déficits	14	1 877	1 891	2 013
Reclassement en Actifs destinés à la vente ⁽¹⁾	(1 198)	(1 735)	(2 933)	-
Autres ⁽²⁾	(50)		(50)	8
TOTAL	178	2 052	2 230	7 743
Effet des compensations actifs/passifs par société			105	(1 251)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS			2 335	6 492

(1) Avant limitation des impôts différés actifs sur le périmètre d'intégration fiscale en France

(2) Dont notamment les impôts différés actifs liés aux contrats de location et la CVAE.

Pertes fiscales reportables : des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2020, le déficit fiscal du périmètre d'intégration fiscale en France de 145,9 millions d'euros n'est pas activé. Les pertes fiscales activées, hors actifs destinés à la vente, concernent principalement les filiales Exensor de la Division Bertin pour 1,2 millions d'euros, dont le retournement est attendu dans un horizon à 2 ou 3 ans.

b. Impôts différés passifs

(en milliers d'€)	31.12.2020			31.12.2019
	à moins d'un an	à plus d'un an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	(270)		(270)	(908)
Décalage avancement-achèvement	(193)		(193)	(911)
Provisions réglementées		(69)	(69)	(118)
Reclassement en Passifs destinés à la vente	334	-	334	-
Autres	(1 313)		(1 313)	(30)
TOTAL	(1 442)	(69)	(1 511)	(1 967)
Effet des compensations actifs/passifs par société			(105)	1 251
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS			(1 616)	(714)

NOTE 11 Résultat par action

Résultat de base par action

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	(130 922)	(200 702)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 824 764	2 826 922
Résultat par action (en €)	(46,35)	(71,00)

(1) Nombre d'actions hors actions auto détenues (voir Note 21). Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres dilutifs.

Résultat dilué par action

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	(130 922)	(200 702)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 824 764	2 826 922
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	2 824 764	2 826 922
Résultat dilué par action (en €)	(46,35)	(71,00)

(1) Nombre d'actions hors actions auto détenues (voir Note 21). Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres dilutifs.

NOTE 12 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'€)	31.12.2019	Acqu. / Augm. / Dotations	Cessions / Diminutions / Reprises	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs destinés à la vente	31.12.2020
Frais de développement	52 494	2 892	-	2 443	(16 033)	41 795
Concessions, brevets et licences	11 048	100	(267)	(35)	(474)	10 372
Autres immobilisations incorporelles	26 653	1 206	(4 433)	273	(741)	22 957
Immo. incorporelles en-cours	11 212	3 345	(447)	1 535	-	15 490
Valeurs brutes	101 406	7 542	(5 147)	4 215	(17 248)	90 614
Frais de développement	(44 871)	(4 552)	-	(268)	13 785	(35 906)
Concessions, brevets et licences	(9 980)	(265)	267	62	436	(9 479)
Autres immobilisations incorporelles	(21 951)	(1 019)	3 423	(149)	184	(19 512)
Immo. incorporelles en-cours	(715)	(155)	-	2	-	(715)
Amortissements et dépréciations	(77 517)	(5 991)	3 690	(352)	14 405	(65 612)
Frais de développement	7 623	(1 661)	-	2 175	(2 248)	5 889
Concessions, brevets et licences	1 068	(165)	-	28	(38)	893
Autres immobilisations incorporelles	4 702	188	(1 010)	124	(558)	3 445
Immo. incorporelles en-cours	10 497	3 189	(447)	1 536	-	14 776
VALEURS NETTES	23 889	1 551	(1 457)	3 863	(2 843)	25 002

(en milliers d'€)	31.12.2018	Acqu. / Augm. / Dotations ⁽¹⁾	Cessions / Dimin. / Reprises	Variations de périmètre	Ecart de conversion et autres	31.12.2019
Frais de développement	52 644	1 937	(2 576)	23	467	52 494
Concessions, brevets et licences	10 788	178	-	113	(31)	11 048
Autres immobilisations incorporelles	26 594	1 481	(1 680)	(0)	257	26 653
Immo. incorporelles en-cours	8 862	4 209	-	-	(1 860)	11 212
Valeurs brutes	98 889	7 806	(4 255)	136	(1 167)	101 406
Frais de développement	(43 467)	(4 029)	2 576	(12)	60	(44 871)
Concessions, brevets et licences	(9 698)	(315)	-	-	33	(9 980)
Autres immobilisations incorporelles	(22 135)	(2 423)	1 680	(113)	1 040	(21 951)
Immo. incorporelles en-cours	(715)	-	-	-	-	(715)
Amortissements et dépréciations	(76 015)	(6 767)	4 255	(125)	1 134	(77 517)
Frais de développement	9 177	(2 091)	-	10	527	7 623
Concessions, brevets et licences	1 090	(137)	-	113	2	1 068
Autres immobilisations incorporelles	4 459	(941)	-	(113)	1 297	4 702
Immo. incorporelles en-cours	8 148	4 209	-	-	(1 860)	10 497
VALEURS NETTES	22 874	1 039	-	11	(34)	23 889

(1) En 2019, dont dépréciation des actifs de l'activité Geodur pour 0,8 millions d'euros comptabilisée en résultat opérationnel non courant.

NOTE 13 Goodwill

A. Variation au cours de la période

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Valeur nette à l'ouverture	72 752	70 795
Ecart de conversion ⁽¹⁾	753	(299)
Dépréciation du Goodwill ⁽²⁾	(10 000)	-
Variations de périmètre ⁽³⁾	-	2 256
Sorties de périmètre, actifs cédés ⁽⁴⁾	(620)	-
Valeur nette à la clôture	62 884	72 752

(1) Ecart de conversion sur le goodwill d'Exensor.

(2) Dépréciation des goodwills des UGT Bertin Systèmes & Conseils pour 4,8 millions d'euros, Bertin IT pour 1,2 millions d'euros et Division Systèmes industriels pour 4 millions d'euros.

(3) En 2019, goodwill sur les acquisitions des sociétés Airstar Aerospace et COMETAL France pour respectivement 1 710 et 546 milliers d'euros.

(4) En 2020, sortie du goodwill rattaché à l'activité cédée d'ingénierie et de conseil en énergie et environnement de la Division Bertin (voir note 2).

B. Ventilation par UGT

(en milliers d'€)	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UGT Environnement & Energie - Construction	31 171	-	31 171	31 171	-	31 171
UGT Environnement & Energie - Services/CBS	546	-	546	546	-	546
Environnement & Energie	31 717	-	31 717	31 717	-	31 717
UGT Bertin Systèmes & Conseils	36 000	(4 832)	31 168	35 868	-	35 868
UGT Bertin IT ⁽¹⁾	-	-	-	4 158	(3 000)	1 158
UGT Division Systèmes Industriels	4 010	(4 010)	(0)	4 010	-	4 010
Innovation et Systèmes	40 009	(8 842)	31 167	44 035	(3 000)	41 035
TOTAL	71 726	(8 842)	62 884	75 752	(3 000)	72 752

(1) Reclassé en Actifs destinés à la vente selon IFRS 5 comme mentionné en Note 3 pour un montant net nul (montant brut de 4,2 millions d'euros déprécié intégralement au 31 décembre 2020).

C. Test de perte de valeur

Les méthodes d'établissement des tests de perte de valeur et de détermination des hypothèses sont décrites en Note 1.B. g).

Dans le contexte de crise économique actuelle liée à l'épidémie Covid et de difficultés propres au Groupe, le Groupe a procédé à un test de valeur de ses UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et révisé à la hausse les taux d'actualisation.

Hypothèses de taux d'actualisation et de croissance à long terme utilisées

Taux d'actualisation par UGT	31.12.2020	31.12.2019
Environnement & Energie - Construction	13,1%	9,5%
Bertin Systèmes & Conseils	11,0%	9,0%
Bertin IT	10,9%	8,9%
Division Systèmes Industriels	11,6%	8,4%

L'hypothèse sur le taux de croissance à l'infini, utilisée pour l'évaluation de la valeur d'utilité, est de 2 %, inchangée par rapport au 31 décembre 2019.

Autres hypothèses et sensibilité

UGT Environnement & Energie

Les projections de flux futurs relatifs à l'UGT reposent sur l'hypothèse de 3 prises de commandes majeures par an, ce qui sous-tend le Business Plan approuvé par la Direction.

Aucune dépréciation ne serait constatée si cette hypothèse était réduite à 2 prises de commandes par an.

De même, aucune dépréciation ne serait constatée pour cette UGT dans les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation augmenté de 50 bp ;
- Taux de croissance baissé de 100 bp ;
- Résultat opérationnel normatif baissé de 10%.

UGT Bertin Systèmes et Conseils

Lors de l'arrêt au 30 juin 2020, une dépréciation de 4,8 millions d'euros a été constatée pour cette UGT sur la base du business plan existant et l'utilisation d'un taux d'actualisation de 10,25%.

Le test réalisé dans le cadre de l'arrêté annuel basé sur des hypothèses mises à jour ne conduit pas à constater de nouvelle dépréciation.

Compte tenu de l'amélioration des projections faites pour cette UGT, aucune dépréciation complémentaire ne serait par ailleurs à constater dans les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation augmenté de 50 bp ;
- Taux de croissance baissé de 100 bp ;
- Résultat opérationnel normatif baissé de 10%.

La valorisation de cette UGT repose notamment sur l'hypothèse d'un produit de Crédit d'Impôt Recherche normatif de 4,3 millions d'euros, soit un montant inférieur de 10% par rapport au niveau actuel. Une baisse supplémentaire de 20 points de ce produit, soit -30% par rapport au niveau actuel, en année normative conduirait à déprécier le goodwill de l'UGT d'environ 0,7 million d'euros.

UGT « Bertin IT »

Lors de l'arrêté au 30 juin 2020, une dépréciation de 1,2 millions d'euros a été constatée pour cette UGT sur la base du business plan existant et l'utilisation d'un taux d'actualisation de 10,15%.

Les actifs de cette UGT ont été reclassés en actifs destinés à la vente au 31 décembre 2020 (voir Note 3).

La valeur globale des actifs de l'UGT « Bertin IT » a été appréciée au regard du prix attendu de la cession en cours.

UGT « Division Systèmes Industriels »

Lors de l'arrêté au 30 juin 2020, une dépréciation de 4 millions d'euros, représentant la totalité du goodwill, a été constatée pour cette UGT sur la base du business plan existant et l'utilisation d'un taux d'actualisation de 9,65%.

La valorisation de l'UGT au 31 décembre 2020 repose notamment sur l'hypothèse d'une restauration de la rentabilité à terme (en année normative), avec un taux de marge opérationnelle estimée à 9% du chiffre d'affaires, supportée par la réorientation stratégique sur les activités plus rentables et moins risquées.

La valorisation de cette UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation augmenté de 50 bp : dépréciation complémentaire de 1,7 millions d'euros ;
- Taux de croissance baissé de 100 bp : dépréciation complémentaire de 1 millions d'euros ;
- Résultat opérationnel normatif baissé de 10% : dépréciation complémentaire de 3,4 millions d'euros.

NOTE 14 Immobilisations corporelles

(en milliers d'€)	31.12.2019	Acqu. / Augm. / Dotations	Cessions / Diminutions / Reprises ⁽¹⁾	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs destinés à la vente	31.12.2020
Terrains	8 552	2	(90)	(78)	-	8 386
Constructions	43 872	508	60	994	(997)	44 436
Inst. Techn., matériels et outillages	81 297	1 606	(14 077)	(314)	(2 912)	65 585
Autres immobilisations corporelles	34 618	409	(495)	2 019	(2 156)	34 395
Immo. corporelles en-cours, avances et acomptes	11 812	11 622	(1 366)	(7 148)	(7)	14 912
Valeurs brutes	180 151	14 147	(15 968)	(4 528)	(6 072)	167 714
Terrains	(292)	(7)	-	-	-	(299)
Constructions	(29 786)	(1 749)	258	74	712	(30 490)
Inst. Techn., matériels et outillages	(69 262)	(3 081)	13 581	2 462	1 690	(54 593)
Autres immobilisations corporelles	(27 242)	(2 528)	516	(1 404)	1 693	(28 966)
Immo. corporelles en-cours, avances et acomptes	(1 389)	-	1 366	23	-	-
Amortissements et dépréciations	(127 972)	(7 365)	15 722	1 154	4 096	(114 349)
Terrains	8 260	(5)	(90)	(78)	-	8 087
Constructions	14 086	(1 241)	318	1 067	(285)	13 946
Inst. Techn., matériels et outillages	12 035	(1 475)	(496)	2 148	(1 221)	10 992
Autres immobilisations corporelles	7 376	(2 120)	21	614	(463)	5 429
Immo. corporelles en-cours, avances et acomptes	10 423	11 622	(0)	(7 125)	(7)	14 912
VALEURS NETTES	52 180	6 782	(247)	(3 373)	(1 977)	53 364

(1) En 2020, principalement sur les activités Géodur.

(en milliers d'€)	31.12.2018	Acquisitions / Augmentations / Dotations ⁽¹⁾	Cessions / Diminutions / Reprises	Variations de périmètre ⁽²⁾	Ecart de conversion et autres ⁽³⁾	Reclassement en Actif destinés à la vente ⁽⁴⁾	31.12.2019
Terrains	8 700	-	(108)	-	3 422	(3 462)	8 552
Constructions	56 172	2 361	(585)	79	(8 307)	(5 849)	43 872
Inst. Techn., matériels et outillages	82 827	2 708	(6 094)	546	1 311	-	81 297
Autres immobilisations corporelles	31 675	2 997	(162)	319	(212)	-	34 618
Immo. corporelles en-cours, avances et acomptes	4 940	5 379	-	3 004	(1 511)	-	11 812
Valeurs brutes	184 314	13 446	(6 949)	3 948	(5 296)	(9 311)	180 151
Terrains	(285)	(7)	-	-	-	-	(292)
Constructions	(32 380)	(2 088)	326	(28)	3 647	737	(29 786)
Inst. Techn., matériels et outillages	(56 546)	(18 307)	4 418	(185)	1 358	-	(69 262)
Autres immobilisations corporelles	(25 135)	(2 442)	1 629	(181)	(1 114)	-	(27 242)
Immo. corporelles en-cours, avances et acomptes	(377)	(1 008)	-	-	(4)	-	(1 389)
Amortissements et dépréciations	(114 723)	(23 851)	6 372	(394)	3 887	737	(127 972)
Terrains	8 415	(7)	(108)	-	3 422	(3 462)	8 260
Constructions	23 792	274	(259)	51	(4 660)	(5 112)	14 086
Inst. Techn., matériels et outillages	26 282	(15 599)	(1 677)	361	2 669	-	12 035
Autres immobilisations corporelles	6 541	556	1 467	138	(1 325)	-	7 376
Immo. corporelles en-cours, avances et acomptes	4 562	4 371	-	3 004	(1 514)	-	10 423
VALEURS NETTES	69 591	(10 405)	(577)	3 554	(1 409)	(8 574)	52 180

(1) En 2019, dont dépréciation d'actifs corporelles de l'activité Geodur comptabilisée en résultat opérationnel non courant.

(2) En 2019, acquisition des sociétés Airstar Aerospace et Cométal France.

(3) En 2019, reclassement des actifs en location-financement sous IAS17 en Droits d'utilisation pour 3,7 millions d'euro de valeurs brutes et 1,8 millions d'amortissements cumulés au 1er janvier 2019, sur les constructions principalement.

(4) En 2019, reclassement en Actifs destinés à la vente de l'immeuble rue de Bassano pour une valeur nette comptable de 8,6 millions d'euros.

NOTE 15 Participations dans les entreprises mises en équivalence

A. Variation au cours de la période

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Valeurs nettes à l'ouverture	25 491	24 022
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	192	2 219
Ecart de conversion	(402)	325
Distribution de dividendes	(203)	(606)
Variations de périmètre ⁽³⁾	(6 707)	-
QP des éléments recyclables du résultat global ⁽¹⁾	(661)	(1 837)
Autres ⁽²⁾	(10 516)	1 368
Reclassement en Actifs destinés à la vente ⁽⁴⁾	(1 863)	-
Valeurs nettes à la clôture	5 331	25 491

(1) Variation de juste valeur des instruments dérivés désignés en instruments de couverture de flux futurs d'intérêts.

(2) Variation principalement des créances rattachées aux participations mises en équivalence, cédées en 2020.

(3) Cessions des sociétés CNIM Development, Dudley Waste Services Ltd, Hanford Waste Services Holding Ltd, Wolverhampton Waste Services Ltd et Technoplus Industries comme mentionné en Note 2.

(4) Reclassement de la quote-part de capitaux propres de Picardie Biomasse Energie en Actifs destinés à la vente selon IFRS 5 comme mentionné en Note 3.

B. Détails des participations mises en équivalence

(en milliers d'€)	% d'intérêt		QP de capitaux propres		QP de résultat net	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
CNIM Development ⁽¹⁾	-	50,00	-	2 477	120	662
CCUAT	49,88	49,88	75	76	(2)	(4)
CSBC	50,00	50,00	3	3	(0)	-
Dudley Waste Services Ltd (DWS Ltd) ⁽¹⁾	-	33,33	-	3 136	188	554
Hanford Waste Services Holding Ltd (HWS Ltd) ⁽¹⁾	-	34,75	-	3 561	189	602
Technoplus Industries ⁽¹⁾	-	34,79	-	4 936	427	112
Wolverhampton Waste Services Ltd (WWS Ltd) ⁽¹⁾	-	33,33	-	3 269	269	577
EIlo ⁽²⁾	28,34	28,34	5 254	6 729	(1 051)	(437)
Picardie Biomasse Energie ⁽³⁾	44,95	44,95	-	1 304	52	153
TOTAL			5 331	25 491	192	2 219

(1) Sociétés cédées en 2020.

(2) Quote-part de capitaux propres incluant le prêt rattaché à la participation, le retraitement de marge interne et une dépréciation de (3 125) milliers d'euros constatée au 31 décembre 2018.

(3) Reclassé en Actifs destinés à la vente selon IFRS 5 au 31 décembre 2020 comme mentionné en Note 3.

C. Informations financière à 100%

(en milliers d'€)	Chiffre d'affaires		Résultat net		Total Bilan		Dettes financières ⁽²⁾	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
CNIM Development ⁽¹⁾	-	-	-	9 271	-	33 305	-	14 754
CCUAT	-	-	(4)	(8)	153	160	-	-
CSBC	-	-	(1)	-	35	38	22	24
Dudley Waste Services Ltd (DWS Ltd) ⁽¹⁾	-	11 729	-	2 124	-	7 865	-	4 443
Hanford Waste Services Holding Ltd (HWS Ltd) ⁽¹⁾	-	19 307	-	3 280	-	13 912	-	8 979
Technoplus Industries ⁽¹⁾	-	322	-	322	-	26 681	-	3
Wolverhampton Waste Services Ltd (WWS Ltd) ⁽¹⁾	-	12 383	-	1 993	-	8 361	-	5 156
EIlo	3 512	1 580	(2 060)	(868)	60 207	64 366	59 509	60 425
Picardie Biomasse Energie ⁽³⁾	31 107	30 115	115	339	20 433	20 881	8 204	8 757

(1) Sociétés cédées en 2020.

(2) Hors dettes de location IFRS 16

(3) Reclassé en Actifs destinés à la vente selon IFRS 5 au 31 décembre 2020 comme mentionné en Note 3.

NOTE 16 Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'€)	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Net	Valeur brute	Dépréciation	Net
Participations non consolidées	2 847	(832)	2 014	13 222	(6 479)	6 743
Créances rattachées aux participations non consolidées	0	(0)	0	8 694	(74)	8 620
Prêts	281	-	281	487	-	487
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	2 879	-	2 879	1 797	-	1 797
TOTAL	6 007	(832)	5 174	24 200	(6 553)	17 647

(1) principalement des dépôts et cautionnements.

Participations non consolidées et créances rattachées

(en milliers d'€)	31.12.2020							31.12.2019					
	Titres				Créances rattachées ⁽¹⁾	Reclassement en Actifs destinés à la vente	Total	Titres				Créances rattachées ⁽¹⁾	Total
	Valeur brute	Dépréc.	Valeur nette	% direct ou indirect				Valeur brute	Dépréc.	Valeur nette	% direct ou indirect		
S.M.A	63	-	63	3,00%	-	-	63	63	-	63	3,00%	-	63
Vocapia Research	804	-	804	20,00%	-	-	804	804	-	804	20,00%	-	804
Foster Wheeler Fakop	1 051	-	1 051	8,41%	-	-	1 051	1 051	-	1 051	8,41%	-	1 051
Kogeban ⁽²⁾	1 867	(1 057)	810	10,87%	3 772	(4 581)	-	1 867	(64)	1 803	10,87%	3 686	5 489
Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons ⁽²⁾	613	(409)	204	7,00%	5 133	(5 337)	-	613	(613)	-	7,00%	4 934	4 934
Autres	3 103	(832)	2 271	-	0	(2 173)	97	8 826	(5 802)	3 023	-	-	3 023
TOTAL	7 499	(2 298)	5 202		8 905	(12 092)	2 014	13 222	(6 479)	6 743		8 620	15 363

(1) Comptes courants d'actionnaires sans échéance définie. En 2019, la dépréciation sur la créance rattachée aux titres Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons s'élève à (74) milliers d'euros.

(2) Reclassés en Actifs destinés à la vente selon IFRS 5 au 31 décembre 2020 comme mentionné en Note 3.

NOTE 17 Stocks

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augm. / Dim.	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs destinés à la vente	31.12.2020
Matières premières	13 489	1 539	(161)	(2 018)	12 849
Marchandises	1 910	1 428	(33)	(87)	3 218
Produits finis	5 925	13	(117)	-	5 822
En-cours de production	8 402	1 317	(751)	-	8 968
Coûts des contrats ⁽¹⁾	144	(144)	-	-	-
Valeurs brutes	29 871	4 153	(1 062)	(2 105)	30 857
Matières premières	(5 375)	298	29	299	(4 749)
Marchandises	(374)	(9)	3	-	(380)
Produits finis	(1 021)	(270)	(174)	-	(1 465)
En-cours de production	(177)	-	177	-	-
Coûts des contrats ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Dépréciations	(6 947)	20	35	299	(6 593)
Matières premières	8 114	1 837	(132)	(1 719)	8 100
Marchandises	1 536	1 419	(30)	(87)	2 838
Produits finis	4 904	(256)	(291)	-	4 357
En-cours de production	8 225	1 317	(574)	-	8 968
Coûts des contrats ⁽¹⁾	144	(144)	-	-	-
VALEURS NETTES	22 923	4 173	(1 027)	(1 806)	24 264

(1) Voir Note 19

NOTE 18 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients non échues	44 575	77 065
Créances clients échues :	55 127	51 268
à moins d'un mois	14 465	15 187
de 1 à 3 mois	9 766	12 251
de 3 à 6 mois	1 866	4 804
de 6 à 12 mois	12 827	7 871
de plus d'1 an	16 203	11 156
Créances clients brutes	99 702	128 333
Dépréciation	(3 166)	(4 241)
Créances clients nettes	96 536	124 091
Factures à établir	33 239	10 512
Reclassement en Actifs destinés à la vente	(24 425)	-
TOTAL	105 349	134 603

Les créances échues depuis plus de six mois correspondent principalement à des points techniques ou contractuels à lever sur des contrats terminés ou en cours. Au 31 décembre 2020, le Groupe n'a pas identifié de risque de défaillance significatif sur un ou des clients.

NOTE 19 Actifs et passifs rattachés aux contrats

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augm. / Dim.	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs / Passifs destinés à la vente	31.12.2020
Produits à recevoir sur contrats	162 422	(53 394)	(129)	(4 373)	104 527
Coûts des contrats ⁽¹⁾	144	(144)	-	-	-
ACTIFS SUR CONTRATS	162 566	(53 538)	(129)	(4 373)	104 527
Avances et acomptes reçus sur commande	33 149	(12 703)	(23)	(1 596)	18 827
Produits constatés d'avance sur contrats	108 145	32 071	(316)	(6 153)	133 747
PASSIFS SUR CONTRATS	141 295	19 368	(340)	(7 748)	152 574
ACTIFS SUR CONTRATS, NETS DE PASSIFS SUR CONTRATS	21 272	(72 906)	211	3 376	(48 048)

(1) Reporté dans la rubrique « Stocks et en-cours (voir Note 17) »

Les coûts de contrats sont des coûts d'obtention et d'exécution concernant soit des obligations de performance non encore remplies soit des contrats prévus spécifiques.

Les autres actifs sur contrats correspondent à la part des obligations de performance réalisées par le Groupe pour lesquelles le droit définitif à être payé est subordonné à la réalisation d'autres travaux prévus au contrat. Les actifs sur contrats se transforment en créances au fur et à mesure de la réception des travaux par le client traduisant le droit inconditionnel du Groupe à être payé.

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances et acomptes reçus sur commandes ou d'autres passifs courants représentant le montant des obligations restant à exécuter pour lesquelles un paiement a été reçu du client. La réalisation des obligations de performance aboutira à l'extinction de ces passifs en contrepartie de la comptabilisation de chiffre d'affaires sans impact futur sur la trésorerie du Groupe.

La variation des actifs et passif de contrats s'explique par un montant de chiffres d'affaires reconnu sur la période au titre de l'avancement des travaux réalisés inférieur au montant des factures clients émises sur la période et présentées séparément (voir Note 18).

NOTE 20 Autres actifs et passifs opérationnels courants

A. Créances fiscales et sociales / dettes fiscales et sociales

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augm. / Dim.	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs destinés à la vente	31.12.2020
Personnel et comptes rattachés	689	1 721	(40)	(278)	2 091
Etat et autres collectivités publiques	80 565	8 492	(457)	(5 960)	82 640
CRÉANCES FISCALES ET SOCIALES	81 254	10 213	(497)	(6 238)	84 732

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augm. / Dim.	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Passifs destinés à la vente	31.12.2020
Personnel et comptes rattachés	38 788	(3 917)	(20)	(4 897)	29 954
Etat et autres collectivités publiques	45 949	12 393	(315)	(4 793)	53 235
DETTES FISCALES ET SOCIALES	84 737	8 476	(335)	(9 689)	83 189

B. Autres actifs et passifs opérationnels courants

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augm. / Dim.	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs destinés à la vente	31.12.2020
Débiteurs divers	6 152	(378)	3 297	(414)	8 658
Dépréciation autres créances	(320)	(1 804)	-	-	(2 124)
Charges constatées d'avance	10 244	1 363	46	(1 995)	9 658
Dérivés	4	757	-	-	760
AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	16 081	(63)	3 343	(2 409)	16 952

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augm. / Dim.	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Passifs destinés à la vente	31.12.2020
Créditeurs divers	10 903	(3 937)	17	(310)	6 672
Produits constatés d'avance	7 291	(40)	(19)	(141)	7 091
Dérivés	5 574	(5 128)	-	-	445
AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	23 768	(9 105)	(2)	(451)	14 209

NOTE 21 Capitaux propres

A. Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

B. Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

C. Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

Au 31 décembre 2020, il y avait 2 394 320 titres inscrits au nominatif avec droit de vote double.

D. Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5 % en capital et en droit de vote.

E. Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 26 juin 2019, la Société a reconduit pour 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, un contrat d'animation de cours auprès de BNP Paribas Securities Services (anciennement Exane).

L'autocontrôle a évolué comme suit en 2020 :

	CNIM	Exane	Total
Nombre d'actions au 01.01.2020	188 449	14 341	202 790
Nombre d'actions achetées en 2020	-	13 413	13 413
Cours moyen des achats	0,00	14,01	14,01
Nombre d'actions vendues en 2020	-	12 443	12 443
Cours moyen des ventes	0,00	14,22	14,22
Nombre d'actions auto-détenues au 31.12.2020	188 449	15 311	203 760
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues			203 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires			2 824 764
Nombre total d'actions			3 028 110

F. Dividendes proposés

Aucun dividende ne sera proposé lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

En 2020, sur décision de l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020, la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été affectée en « Report à nouveau », donc sans distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

NOTE 22 Emprunts et dettes financières

A. Ventilation du passif financier courant et non courant

(en milliers d'€)	31.12.2020			31.12.2019		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Emprunts	177 043	51 034	228 077	2 373	165 870	168 244
Dettes sur contrats de location	13 264	3 843	17 107	16 142	4 539	20 681
Avances remboursables	6 278	419	6 698	6 163	589	6 752
Cessions de créances ⁽¹⁾	19 659	9 509	29 168	20 372	11 389	31 761
Autres	371	3	374	256	353	609
Dettes financières, avant concours bancaires	216 616	64 808	281 424	45 306	182 740	228 046
Concours bancaires	-	5 707	5 707	-	5 687	5 687
DETTES FINANCIÈRES	216 616	70 515	287 130	45 306	188 428	233 734

(1) Principalement mobilisation des créances de CIR

Les dettes financières dues à moins d'un an sont classées en passif financier courant.

Les dettes financières pour lesquelles CNIM dispose d'un droit inconditionnel à en différer le règlement au-delà d'un an sont classées en passif financier non courant. Ce classement est réalisé sur la base de la situation contractuelle existante au 31 décembre 2020, sans tenir compte de la probabilité d'émergence ou non de cas d'exigibilité de la dette postérieurement à la clôture.

En l'occurrence, et conformément aux dispositions du protocole de conciliation homologué en juin 2020, les emprunts de CNIM étaient soumis à des cas d'exigibilité incluant notamment le non-respect ou la non-réalisation du programme d'adossment et de cessions ou de certains milestones associés à ce programme, l'insuffisance de trésorerie constatée dans les projections à 16 semaines et tout événement défavorable significatif. Le Groupe n'a pas constaté de défaut à ce titre qui n'aurait pas fait l'objet d'un waiver en date du 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la restructuration financière menée au début de l'année 2021 et détaillée dans la Note 2, il est prévu que ces emprunts, ainsi que les concours bancaires, soient :

- convertis en Obligations Remboursables en Actions pour 163 millions d'euros,
- en 2021, remboursés via le produit des cessions en cours et réduits par l'augmentation de capital de LAB SAS réservée à Martin GmbH, pour, au total, 39 millions d'euros et
- amortis progressivement entre décembre 2021 et septembre 2023 pour le solde d'environ 30 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les emprunts soumis à covenants ont été classés pour leur valeur totale en passif financier courant car, compte tenu des limitations incluses dans le waiver obtenu avant la clôture, le Groupe ne disposait pas d'un droit inconditionnel à porter le remboursement de ces emprunts au-delà d'un an.

B. Evolution du passif de financement

(en milliers d'€)	31.12.2019	Flux de trésorerie			Flux sans impacts cash ⁽²⁾	31.12.2020
		Augm. de dettes ⁽¹⁾	Remb. de dettes	Autres financement		
Emprunts	168 244	98 184	(38 238)		(112)	228 077
<i>Non courants</i>	2 373	24 379	-		150 291	177 043
<i>Courants</i>	165 870	73 805	(38 238)		(150 403)	51 034
Dettes sur contrats de location	20 681	0	(4 621)		1 047	17 107
Avances remboursables	6 752	-	(54)		-	6 698
Cessions de créances	31 761	20		(2 586)	(27)	29 168
Autres	609	1 439	(255)		(1 419)	374
Dettes financières, avant concours bancaires	228 046	99 643	(43 169)	(2 586)	(511)	281 424
Concours bancaires	5 687					5 707
DETTES FINANCIÈRES	233 734					287 130

(1) Dont émissions d'emprunts courants : prêt relais associé à la cession du siège du Groupe pour 30,6 millions d'euros, financement moyen terme bancaire pour 35,0 millions d'euros, financement moyen terme de l'Etat pour 8,8 millions d'euros ; Emissions d'emprunts non courants : obligations Martin GmbH pour 25 millions d'euros.

(2) Dont 0,4 millions d'euros reclassés en Passifs destinés à la vente comme mentionné en Note 3.

C. Détail des maturités et des montants en devises

(en milliers d'€)	31.12.2020			31.12.2019		
	Total	Euros	Devises	Total	Euros	Devises
Moins d'un an	70 515	69 563	952	188 428	185 994	2 434
De un à cinq ans	209 766	209 692	74	35 931	34 569	1 362
Plus de cinq ans	6 850	6 850	-	9 376	9 376	-
DETTES FINANCIÈRES	287 130	286 104	1 026	233 734	229 939	3 795

(Contre-valeur en milliers d'euros)	Devises	31.12.2020	31.12.2019
Dirhams marocains	MAD	788	2 322
Dollars US	USD	-	661
Livre Sterling	GBP	175	122
Autres devises		64	692
DETTES FINANCIÈRES EN DEVISES		1 026	3 795

D. Détail des emprunts

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Crédit de financement de l'investissement dans le groupe Exensor	18 000	24 000
Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano	-	1 135
Tirage de la ligne de crédit renouvelable	120 000	120 000
Financement Moyen Terme bancaire	35 000	-
Emprunt obligataire Martin GmbH	45 000	-
Financement Moyen Terme de l'Etat (FDES)	8 750	-
Crédit de financement de projets de R&D	1 798	2 229
Autres ⁽¹⁾	(471)	20 880
TOTAL EMPRUNTS	228 077	168 244
Non courant	177 043	2 373
Courant	51 034	165 870

(1) En 2019, dont 20 millions de prêt à court terme de Martin GmbH.

En décembre 2017, le Groupe a renouvelé une ligne de crédit syndiqué (multidevises) de 120 millions d'euros renouvelable pour une durée de 5 ans (étendue d'un an en 2019 avec une autre extension d'un an possible) à taux variable (Euribor ou Libor + 6%). Cette ligne est utilisée au 31 décembre 2020 à hauteur de 120 millions d'euros. Ce crédit était soumis à un covenant dont le non-respect rendait le remboursement exigible sur demande des prêteurs. Ce covenant, déterminé par le ratio « endettement net rapporté à l'EBITDA inférieur ou égal à 2,5 », a été supprimé dans le cadre du protocole de conciliation homologué en juin 2020.

En décembre 2017, la société a contracté un emprunt de 30 millions d'euros sur une durée de 6 ans à taux variable (Euribor + 6%) (mais dont le taux a été fixé via un swap de taux) afin de refinancer l'acquisition faite en juillet 2017 de la société Exensor. Ce crédit était soumis au même covenant que celui du crédit syndiqué 2017 et supprimé de la même manière en 2020.

En juin 2020, le Groupe a contracté de nouveaux financements dans le cadre du protocole de conciliation signé en avril avec ses partenaires financiers :

- Financement Moyen Terme Bancaire de 35 millions d'euros, à taux variable (Euribor + 6%), d'une durée initiale de 12 mois avec deux options conditionnelles de prorogation de 6 mois chacune. Cette ligne est totalement utilisée au 31 décembre 2020 et classée en passif financier courant à la clôture ;
- Financement Moyen Terme de l'Etat (FDES) de 8,75 millions d'euros à taux variable (Euribor + 6%), d'une durée initiale de 12 mois avec deux options conditionnelles de prorogation de 6 mois chacune. Cette ligne est totalement utilisée au 31 décembre 2020 et classée en passif financier courant à la clôture ;
- Emprunt obligataire de 45 millions d'euros, à un taux fixe de 5%, souscrite par la société Martin GmbH. Cet emprunt a été souscrit par compensation avec le prêt à court terme par Martin GmbH en 2019, à concurrence de 20 millions d'euros, et par apport en numéraire pour 25 millions d'euros. Il a pour échéance le 31 décembre 2025.

NOTE 23 Engagements de retraite et avantages assimilés

(en milliers d'€)	31.12.2019	Dotations	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Autres	Reclassement en Passifs destinés à la vente	31.12.2020
Provisions pour médailles du travail	518	15	(13)	-	-	(57)	463
Provisions pour engagements de retraites	20 458	1 210	(941)	(596)	(19)	(2 767)	17 345
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES	20 976	1 225	(954)	(596)	(19)	(2 824)	17 808

A. Engagements de retraite

a. Description des régimes de retraites en vigueur dans le Groupe

Les régimes en vigueur sont les suivants :

En France

- Les salariés bénéficient d'un régime d'indemnités de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction du nombre d'années de service et du salaire au moment du départ en retraite.

Au Royaume-Uni

- Les salariés bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies.

Au Maroc

- Les salariés bénéficient d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur au moment du départ à la retraite.
- Les anciens salariés sont également couverts par un contrat de frais de santé.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers d'€)	31.12.2020				TOTAL	31.12.2019
	France	Royaume-Uni	Autres	Reclassement en Actifs / Passifs destinés à la vente		TOTAL
Valeur de l'engagement	19 808	5 876	328		26 012	26 011
Juste valeur des actifs	(23)	(8 050)	-		(8 072)	(7 575)
Passif comptabilisé en fin de période	19 785	-	328	(2 767)	17 345	20 458
Actif comptabilisé en fin de période	-	2 173	-	(2 173)	-	2 022

Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-après :

(en milliers d'€)	31.12.2020				31.12.2019
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	Total
Engagement au début de l'exercice	20 148	5 530	332	26 011	30 581
Écarts de conversion	-	(304)	(5)	(308)	184
Droits de l'année	1 718	85	-	1 804	2 372
Actualisation	160	103	-	264	572
Taxes	-	12	-	12	18
Liquidation	-	-	-	-	(10 959)
Prestations versées	-	(207)	-	(207)	(167)
Pertes et gains actuariels	(2 219)	655	-	(1 563)	3 411
Engagement à la fin de l'exercice	19 808	5 876	328	26 012	26 011

Les variations des actifs du régime au cours de l'exercice sont détaillées ci-après :

(en milliers d'€)	31.12.2020				31.12.2019
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	Total
Actifs au début de l'exercice	23	7 552	-	7 575	6 018
Écarts de conversion	-	(415)	-	(415)	161
Rendement attendu des actifs de couverture	-	145	-	145	204
Cotisations employeurs	-	302	-	302	826
Cotisations salariés	-	12	-	12	18
Liquidation de régime-prestations versées	-	(207)	-	(207)	(167)
Pertes et gains actuariels	-	660	-	660	514
Actifs à la fin de l'exercice	23	8 050	-	8 073	7 575

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont détaillés ci- après :

(en milliers d' €)	31.12.2020				31.12.2019
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	Total
Droits de l'année	1 718	85	-	1 804	2 372
Actualisation	160	103	-	264	572
Rendement des actifs	-	(145)	-	(145)	(204)
Charge de l'exercice	1 878	44	-	1 922	(8 219)

La duration moyenne pondérée de l'engagement est de 14,4 ans.

Les flux de prestations estimés attendus des indemnités de fin de carrière en 2021 sont de 0,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de régime à prestations définies en France.

b. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant des provisions, au titre des régimes de retraite du Groupe sont les suivantes :

(en milliers d' €)	31.12.2020		31.12.2019	
	France	Royaume-Uni	France	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	0,50%	1,30%	0,80%	2,00%
Augmentation future des salaires	3,00%	3,00%	3,00%	3,05%
Taux d'inflation	2,00%	3,00%	2,00%	3,05%
Table de mortalité	Table INSEE TGH05- TGF05	S2PXA, CMI_2017	Table INSEE TGH05- TGF05	S2PXA, CMI_2017

c. Ventilation des actifs de régimes

Les principales catégories d'actif et leur taux de rendement attendu sont les suivants :

(en %)	31.12.2020	31.12.2019
Actions	32%	0%
Obligations	9%	9%
Fonds de croissance diversifiée	0%	43%
Autres*	59%	48%
TOTAL	100%	100%

* Dont en 2020, « Multi-assets credit » : 33 % , « Liability Driven Investments » : 25 % et « cash » : 1 % ; En 2019, « Multi-assets credit » : 25 % et « Liability Driven Investments » : 21 % et « cash » : 2 %.

L'allocation des actifs ne concerne que le Royaume-Uni.

d. Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de - 0,25% du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 3,5 % de la dette actuarielle en France et de 4,0 % au Royaume-Uni.

B. Engagements médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2020 s'élève à 463 milliers d'euros.

Le calcul de la provision pour médailles du travail au 31 décembre 2020 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TGH05-TGF05), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2,0% et d'un taux d'actualisation de 0,5% (incluant l'inflation).

NOTE 24 Autres provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	31.12.2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres variations	Reclassement en Passifs destinés à la vente	31.12.2020
Litiges	7 990	1 668	(1 502)	(1 017)	-	-	(490)	6 649
Autres risques	5 181	1 315	(3 070)	(224)	(9)	(175)	(185)	2 833
Autres charges	84	-	(24)	-	-	-	-	60
Provisions non courantes	13 255	2 983	(4 596)	(1 241)	(9)	(175)	(675)	9 542
Pertes à terminaison	58 253	31 985	(29 492)	(6)	4	(0)	(1 352)	59 392
Garantie	11 005	14 304	(10 134)	(283)	(42)	(0)	-	14 850
Charges sur affaires livrées	28 452	36 860	(18 128)	-	(222)	175	(3 076)	44 062
Provisions courantes	97 710	83 149	(57 754)	(289)	(260)	175	(4 428)	118 304
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	110 966	86 132	(62 350)	(1 530)	(269)	(0)	(5 103)	127 846

Provisions pour pertes à terminaison

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat au travers d'une « provision pour pertes à terminaison » présentée au sein des provisions pour risques et charges.

Provisions pour garanties

Les provisions pour garanties sont constituées soit par une analyse des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

La diversité des activités au sein du Groupe ne permet pas de retenir une seule méthode.

Pour l'activité qui génère les principaux montants de provision pour garantie - l'activité de construction d'usines neuves dans le Secteur Environnement & Énergie -, un taux de 2 % du prix de vente est appliqué, déterminé par une analyse des dépenses de garantie passées sur l'ensemble de cette activité, compte tenu du caractère techniquement similaire des contrats. Ce taux peut être augmenté en cas de problème spécifique identifié.

Pour les contrats du Secteur Innovation & Systèmes – activité CSI, très spécifiques sur le plan technique, la méthode d'analyse des dépenses passées sur des contrats comparables est utilisée et conduit à des taux variant de 0,5 à 1,5 % du chiffre d'affaires.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré et réceptionné par le client, les dépenses afférentes restant à encourir sont comptabilisées en provision pour charges sur affaires livrées.

Les provisions pour charges sur affaires livrées sont consommées en général dans les douze mois qui suivent la livraison.

NOTE 25 Instruments financiers

La norme IFRS 9 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global,
- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net,
- Les prêts et créances évalués au coût amorti.

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les techniques de valorisation pour chaque actif et passif financier. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données autres que les prix cotés, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé sur la période, à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3.

(en milliers d'€)	31.12.2020						31.12.2019	
	Catégories d'instruments				Niveau de Juste valeur	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
	JV par résultat	Dérivés	Coût amorti	Valeur au bilan				
Participations non consolidées	2 014			2 014	3	2 014	6 743	6 743
Créances rattachées aux participations non consolidées			0	0	3	0	8 620	8 620
Prêts			281	281	2	281	487	487
Autres immobilisations financières			2 879	2 879	2	2 879	1 797	1 797
Clients et comptes rattachés			105 349	105 349	2	105 349	134 603	134 603
Produits à recevoir sur contrats			104 527	104 527	2	104 527	162 422	162 422
Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 101			143 101	1	143 101	100 546	100 546
Dérivés courants		760		760	2	760	4	4
Actifs Financiers	145 116	760	213 036	358 912		358 912	415 222	415 222
Passifs financiers non courants	(0)		203 352	203 352	2	165 805	29 165	29 165
Dettes de location non courantes			13 264	13 264	2	11 346	16 142	14 373
Fournisseurs et comptes rattachés			150 971	150 971	2	150 971	156 814	156 814
Passifs financiers courants			66 672	66 672	2	64 424	183 888	156 009
Dettes de location courantes			3 843	3 843	2	3 825	4 539	4 042
Dérivés courants		445		445	2	445	5 574	5 574
Passifs financiers	(0)	445	438 102	438 547		396 817	396 121	365 977

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des dettes financières.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés (niveau 1) ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre (niveau 3).

La juste valeur des dettes financières est déterminée, pour chaque emprunt, en actualisant les flux de trésorerie futurs avec une courbe de taux composée des taux d'intérêt de l'euro et de la marge de crédit du Groupe à la clôture de l'exercice (niveau 2). Au 31 décembre 2020, en l'absence de référence comparative directe et fiable, un calcul à titre indicatif a été effectué sur la base d'un taux de 10,75 % que le Groupe estime être le reflet possible des conditions qu'il aurait pu obtenir à la date de clôture pour des emprunts de durées et montants équivalents.

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte et en prenant un risque de contrepartie minimal. La société-mère centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du Groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

Les dérivés sont constitués de ventes / achats à terme de devises (essentiellement des ventes), et quelques swaps de taux. Le Groupe considère qu'ils sont de niveau 2, dans la mesure où il n'existe pas de marché permettant d'avoir une cotation publique de ces ventes à terme (montants / échéances identiques). La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée à partir d'évaluations bancaires ou de modèles utilisés sur les marchés financiers sur la base de données à la clôture de l'exercice.

NOTE 26 Contrats de location

A. Droits d'utilisation

(en milliers d'€)	31.12.2019	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion et autres	Reclassement en Actifs destinés à la vente	31.12.2020
Terrains	281	-	-	-	-	281
Constructions	25 398	750	(198)	(101)	(417)	25 433
Installations techn., mat. & outil. industriel	751	-	(332)	(42)	-	377
Autres immobilisations corporelles	2 292	100	(355)	(9)	(57)	1 972
Droits d'utilisation, valeurs brutes	28 723	851	(884)	(152)	(474)	28 063
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(4 867)	(3 676)	435	40	122	(7 946)
Installations techn., mat. & outil. industriel	(288)	(172)	168	26	-	(266)
Autres immobilisations corporelles	(1 185)	(679)	575	5	49	(1 235)
Droits d'utilisation, amort. et dépréciations	(6 340)	(4 527)	1 178	72	171	(9 447)
Terrains	281	-	-	-	-	281
Constructions	20 531	(2 926)	238	(61)	(295)	17 487
Installations techn., mat. & outil. industriel	464	(172)	(164)	(16)	-	112
Autres immobilisations corporelles	1 107	(578)	220	(3)	(8)	737
Droits d'utilisation, valeurs nettes	22 382	(3 677)	294	(80)	(303)	18 616

B. Dettes de location

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Dettes de location non courantes	13 264	16 142
Dettes de location courantes	3 843	4 539
DETTES DE LOCATION	17 107	20 681
Moins d'un an	3 843	4 539
De un à cinq ans	6 435	8 315
Plus de cinq ans	6 829	7 827
TOTAL	17 107	20 681

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit – 3,6 millions d'euros, se décompose comme suit :

- Intérêts de la période pour 0,4 millions d'euros ;
- Nouveaux contrats et effets des modifications pour 1,0 millions d'euros ;
- Remboursement des dettes pour (4,6) millions d'euros ;
- Reclassement en Passifs destinés à la vente pour (0,3) million d'euros ;
- Autres variations pour (0,1) millions d'euros.

C. Autres informations

Impacts sur le résultat des contrats comptabilisés selon IFRS 16

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Annulation des charges de loyer	4 783	5 595
Dotations aux amortissements	(4 527)	(4 942)
Impact net sur le résultat opérationnel	256	652
Intérêts financiers sur dettes de location	(423)	(493)
Produits financiers sur dettes de location	101	(48)
Impact net sur le résultat net avant impôt	(66)	111
Impact net sur l'EBITDA	4 783	5 595

Les loyers comptabilisés directement en charge au titre de locations de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur ne sont pas considérés significatifs.

NOTE 27 Engagements hors bilan

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Cautions bancaires de marchés	526 834	547 684
Engagements reçus		
Cautions reçues des fournisseurs	101 056	82 997

NOTE 28 Passifs éventuels

Le Groupe considère, en application des critères de l'IAS 37, que la procédure judiciaire décrite ci-après ne doit pas faire l'objet d'une provision au 31 décembre 2020, compte tenu du caractère incertain de son issue :

CNIM et CNIM Industrie ont été assignées en mai 2019 par le dirigeant d'une filiale étrangère qui demande un complément de rémunération, rétroactivement sur une période très longue. Le Groupe conteste la recevabilité et le bien-fondé de cette demande. La procédure est pendante devant le tribunal de commerce.

NOTE 29 Parties liées

(en milliers d'€)	31.12.2020	31.12.2019
1) Ventes de biens et de services		
- Coentreprises et entreprises associées	13 351	22 044
- Martin GmbH	1 500	-
2) Achats de biens et de services		
- Coentreprises et entreprises associées	1 922	3 018
- Martin GmbH	10 781	7 238
3) Créances d'exploitation		
- Coentreprises et entreprises associées	-	2 197
4) Dettes d'exploitation		
- Coentreprises et entreprises associées	-	395
- Martin GmbH	-	3 248
5) Prêts consentis		
- Coentreprises et entreprises associées	10 353	21 736
6) Prêts reçus		
- Martin GmbH ⁽¹⁾	45 000	20 000

(1) Emprunt auprès de la société Martin GmbH (voir Note 22).

7) Dirigeants

(en milliers d'€)	Organes de Direction				
	31.12.2020			31.12.2019	
	Comité exécutif, Comité des Directeurs Groupe et Directoire	Conseil d'Administration	Conseil de Surveillance	Comité exécutif et Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	-	-	-	-	-
Engagements de retraite	213	-	-	716	-
Avances et Crédits alloués	-	-	-	-	-
Rémunérations allouées	3 501	897	345	3 133	788

Les dirigeants n'ont pas de stock-options.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales de marché.

NOTE 30 Exposition aux risques

A. Risques financiers

a. Risque de change

- **Risque de change opérationnel**

Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offres correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie de fonctionnement. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

Mesures de gestion

Conformément à la politique Groupe de gestion opérationnelle du risque de change transactionnel en phases d'offre et de contrat :

- Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise ;
- Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère ;
- Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Bpifrance Assurance Export) ou par des instruments financiers dérivés optionnels ;
- Pour chaque contrat enregistré en commande, les expositions au risque de change sont couvertes par des ventes et/ou des achats à terme de devises. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains ;
- Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de l'entité ou de la Division concernée ;
- Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi dynamique des expositions aux risques de change.

- **Risque de change financier**

Au 31 décembre 2020, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

- **Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger**

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe continue d'être peu exposé à ce risque compte tenu du poids prépondérant dans les capitaux propres consolidés des filiales intégrées dont la devise fonctionnelle est l'euro.

En conséquence, le Groupe n'a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger.

L'impact des évolutions de change est communiqué en Note 9 de l'annexe aux comptes consolidés 2020.

- b. Risque de taux**

- **Endettement**

L'endettement à taux variable représente au 31 décembre 2020, 181,7 millions d'euros (voir Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés 2020).

Le Groupe a couvert le taux d'intérêt variable (Euribor) appliqué à un emprunt à échéance décembre 2023 dont le solde au 31 décembre 2020 est de 18 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas couvert le taux variable (Euribor) appliqué aux nouveaux financements contractés dans le cadre du protocole de conciliation signé en avril 2020 avec ses partenaires financiers.

Le Groupe n'a pas couvert le taux d'intérêt variable (Euribor ou Libor) appliqué au tirage de la ligne de crédit renouvelable dont le solde au 31 décembre 2020 est de 120 millions d'euros.

Certaines entreprises mises en équivalence par le Groupe couvrent également leur dette à taux variable dans des proportions limitées.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

Le Groupe ne réalise aucun placement en actions ou obligations.

B. Risque de contrepartie

- a. Exposition**

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses activités opérationnelles :

- risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
- risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;
- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

- b. Mesures de gestion**

- **Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients**

Selon l'évaluation du risque pays, les contrats clés en mains export peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque d'interruption du marché avant son terme, en raison d'une défaillance de l'acheteur, d'un événement politique ou d'une catastrophe naturelle ;
- le risque de non-paiement ;
- le risque d'appel des garanties bancaires de marché à première demande émises au profit de l'acheteur, qu'il soit :
 - abusif ou ;

- justifié, mais en dehors d'une défaillance contractuelle de l'Entrepreneur, en raison de la survenance d'un fait générateur de sinistre d'ordre politique empêchant l'Entrepreneur de poursuivre l'exécution du contrat.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- le Groupe procède avant la conclusion des contrats à enjeux financiers significatifs à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux. En phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement peut être mitigé par :
 - la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires irrévocables éventuellement confirmés par une institution financière de premier rang ;
 - la négociation des termes de paiement, dans l'objectif de minimiser, tout au long de l'exécution d'un contrat, l'écart négatif susceptible d'exister entre le montant des dépenses irrévocablement engagées et les encaissements acquis ;
 - l'obtention de garanties maison-mère des clients.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement, constatée sur la base des balances âgées clients.

Le Groupe n'a pas constaté, au cours de l'exercice 2020, de défaut de paiement significatif de la part de l'un de ses clients qui ne soit pas provisionné ou lié à un point technique à lever sur un contrat réceptionné ou en cours.

- **Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs**

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ou de garanties parentales ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

- **Risque de contrepartie liée aux activités de placement de trésorerie et de couverture**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, la base du risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des institutions financières de premier rang. S'agissant des instruments dérivés, le Groupe ne recourt que marginalement à des brokers qui ne soient pas rattachés à des institutions financières de premier rang.

C. Risque de liquidité

a. Exposition

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

b. Mesures de gestion

Le Groupe procède quatre fois par an au niveau de la Direction Générale du Groupe à une revue des prévisions consolidées de résultat et de trésorerie à un horizon «année en cours + année suivante», résultant pour la Division E&E EPC d'une analyse détaillée contrat par contrat et sur une base mensuelle des prévisions d'encaissement de chaque jalon de facturation contractuel et des prévisions de décaissements, et pour l'ensemble des Divisions des prévisions de trésorerie incluant des analyses d'Ebitda, besoins en fonds de roulement, investissements. De cette prévision de trésorerie Groupe sont déduits les besoins de financements.

Pour couvrir le risque spécifique de variation de besoin en fonds de roulement, ou de perte majeure sur contrat, lié à l'activité E&E EPC, le Groupe a renouvelé en 2017 une ligne de crédit de 120 millions d'euros.

Comme décrit en Note 2, en 2019, le Groupe a tiré cette ligne en totalité et entamé une restructuration financière qui s'est conclue en juin 2020 par l'homologation d'un protocole de conciliation. Un second protocole a été signé en avril 2021 dans le but de restaurer les capitaux propres et le niveau de liquidités à moyen terme.

En complément de ces restructurations financières, d'importantes mesures opérationnelles ont été mises en oeuvre en 2020 pour réduire le risque supporté par le Groupe sur la part « Génie Civil » des contrats E&E EPC : renforcement des structures dédiées, redéfinition de l'organisation industrielle.

L'évaluation, en phase « offres » notamment, de la courbe de trésorerie des contrats fait l'objet d'une vigilance particulière. Le processus d'approbation des offres inclut systématiquement une revue des risques d'exécution des projets et de la courbe de cash-flow prévisionnel mensualisée sur la durée des projets.

La division EPC conduit des chantiers d'amélioration, notamment sur le respect des plannings, avec pour objectifs de mieux sécuriser les jalons d'encaissements.

NOTE 31 Honoraires des commissaires aux comptes

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les honoraires des commissaires aux comptes de CNIM SA et des membres de leurs réseaux respectifs, comptabilisés au cours des exercices 2020 et 2019.

(en milliers d'€)		Deloitte				PwC			
		31.12.2020		31.12.2019		31.12.2020		31.12.2019	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes annuels et consolidés	CNIM	89	24,9%	119	25,8%	211	28,9%	161	28,7%
	Filiales consolidées	264	73,9%	326	70,4%	517	70,7%	396	70,7%
	Total	352	98,7%	446	96,1%	728	99,6%	557	99,3%
Services autres que de certification des comptes de catégorie 1 ⁽¹⁾	CNIM	-	-	-	-	-	-	-	-
	Filiales consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Services autres que de certification des comptes de catégorie 2 ⁽²⁾	CNIM	-	-	-	-	-	-	-	-
	Filiales consolidées	5	1,3%	18	3,9%	3	0,4%	4	0,7%
	Total	5	1,3%	18	3,9%	3	0,4%	4	0,7%
Services autres que de certification des comptes	CNIM	-	-	-	-	-	-	-	-
	Filiales consolidées	5	1,3%	18	3,9%	3	0,4%	4	0,7%
	Total	5	1,3%	18	3,9%	3	0,4%	4	0,7%
Total général	CNIM	89	24,9%	119	25,8%	211	28,9%	161	28,7%
	Filiales consolidées	268	75,1%	344	74,2%	520	71,1%	400	71,3%
	Total	357	100,0%	464	100,0%	731	100,0%	560	100,0%

(1) Services autres que de certification des comptes dont la réalisation est expressément confiée aux commissaires aux comptes par la législation nationale ou des dispositions du droit de l'Union Européenne qui ont un effet direct en droit national

(2) Services autres que de certification des comptes, autres que ceux requis par la législation nationale ou la législation de l'Union Européenne, dont la fourniture ne contrevient pas aux dispositions régissant l'exercice du commissariat aux comptes et notamment aux règles d'indépendance. En 2020, il s'agit pour l'essentiel de prestations d'attestation liées à des déclarations réalisées par CNIM ou ses filiales portant sur des dépenses ou autres informations enregistrées en comptabilité

NOTE 32 Evènements postérieurs à la date de clôture

Le Groupe a identifié les évènements postérieurs à la clôture listés ci-dessous et ne donnant pas lieu à ajustement :

- L'ouverture d'une nouvelle procédure de conciliation décrite dans la Note 1. B relative à la continuité d'exploitation et la Note 2 « Evènements importants de la période » ;
- La signature de contrats pour la cession de plusieurs activités comme indiqué dans la Note 3 « Actifs destinés à la vente » ;
- Le transfert du Siège du Groupe au 64, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret, à compter du 15 mars 2021 ;
- La signature le 22 février 2021 du contrat de Fiducie Sûreté-Gestion « EPC » avec CNIM Groupe en qualité de Constituant et de Bénéficiaire, Equitis Gestion en qualité de Fiduciaire, Crédit Lyonnais en qualité d'Agent des Créanciers Garantis, Les Créanciers Garantis en qualité de Bénéficiaires et CNIM Environnement & Energie EPC en qualité de Société ;

- L'augmentation des coûts à terminaison de certains projets au Royaume-Uni faisant suite aux évolutions exceptionnelles de l'environnement économique survenues sur 2021 et liées à l'apparition du variant anglais du Covid 19, à l'entrée en vigueur du Brexit et à l'augmentation du prix de matières premières, pour environ 15 millions d'euros ;
- Un incident technique survenu en 2021 sur les économiseurs de la chaudière d'une usine réceptionnée par le client et dont le coût de réparation pourrait atteindre 5 millions d'euros, étant précisé que la société prévoit d'initier certains recours auprès de ses fournisseurs et/ou assureurs.